

Les Trophées de la
Communication
5^e
2009

Le ruban du
développement
durable
Commune de Drom
lauréate 2006

N°22

FÉVRIER 2011

LE DROMADAIRE



www.drom.fr

Bulletin municipal de Drom



SOMMAIRE

Le Mot du Maire	1
Activité du conseil	2
Infos pratiques.....	3
Dates à retenir.....	7
Etat-civil	7
Budgets	8
Fiscalité	10
Devoir de mémoire	11
Ecole	12
Urbanisme	14
Accessibilité	15
Cœur de village	15
Voirie	16
Carrières.....	16
Murs en pierres	17
Bâtiments	18
Signalétique.....	18
R.D. 936.....	19
Eau	20
Un terrain d'études	21
Ordures ménagères	22
Site internet	24
Gendarmerie	24
Ca c'est passé en 2010	26
Animation culturelle	28
La B.D. de CAP3B	30
Bibliothèque	31
Cinéma.....	31
Vie associative	32
Route fleurie du Revermont.....	33
Sou des Ecoles	34
A.R.C.M.A.....	36
Gymnastique Volontaire	37
Patrimoine.....	37
Avec les pompiers.....	38
La vigne à Drom	39



LE MOT DU MAIRE



Avec 2010 se termine déjà la première décennie de ce troisième millénaire. Celle qui vient de débiter sera marquée par de **profondes évolutions pour nos collectivités** : refonte des assemblées départementales et régionales avec remaniement de la représentation de la population ; incitation à une restructuration dans le découpage et la taille de la carte intercommunale -voire des communes- modification de leurs ressources. Dans ce cadre, de grands chantiers attendent encore tous vos élus, à tous les niveaux : la louable intention d'économies d'échelle et de simplification administrative passant souvent par un éloignement de la réalité des territoires ruraux.

Notre village sera donc immanquablement concerné par ces évolutions : dans tous les domaines de notre quotidien, chaque année amène son lot de nouvelles normes et de procédures toujours plus complexes, qui s'ajoutent aux besoins croissants d'une population généralement plus exigeante (et pas toujours impliquée !), mais sans évolution proportionnelle des moyens alloués.

L'année qui vient de s'écouler aura connu des réalisations « **d'entretien et amélioration** » (rue du café et soutènement de la rue du canal par la communauté de communes, mur du lavoir, logement de la mairie).

Dans un autre domaine, et grâce à d'intéressantes opportunités, l'été a été émaillé **d'animations culturelles** pour tous les goûts, sans compter la traversée de notre village par les héros de la première **bande dessinée multimédia** ! Le **site internet** s'est aussi enrichi de nouvelles fonctionnalités : entre autres, les précédentes éditions du Dromadaire sont accessibles en ligne ; en cours de numérisation, la collection complète sera bientôt disponible !

L'événement le plus marquant restera sans nul doute la mise en place d'un **accueil périscolaire**, service attendu par les familles. Je me dois ici de saluer les bénévoles du bureau du Sou des Ecoles, qui ont pu faire une réalité de ce projet commun ; puisse chaque famille se sentir concernée par cette œuvre mutualiste et salubre pour notre communauté.

D'autres opérations sont passées plus inaperçues, où études et débats ont abouti à des dossiers primordiaux : la deuxième tranche de travaux d'**aménagement du cœur de village**, qui devrait se concrétiser en 2011, et la décision de se doter d'un **P.L.U.** (Plan Local d'Urbanisme), pour accompagner le devenir de notre village plutôt que de le subir.

Mais le devenir d'un village passe aussi par le sentiment d'appartenance à une collectivité, et la notion de l'intérêt collectif : pour ne pas disparaître ou devenir une « annexe », l'identité et la richesse rurale ont besoin d'acteurs, plus que de consommateurs . . .

« Nous voulons de la place au soleil !

- C'est normal, mon garçon : alors fais du soleil au lieu de chercher à faire de la place »

En confiant à Jean Giono la fin de ce propos, j'adresse aussi tous mes vœux à chacun pour une année 2011 aussi saine et sereine que possible.

Daniel BROCHIER

ACTIVITE DU CONSEIL MUNICIPAL

Aménagement

Changement tables salle de la mairie. Etude projet d'aménagement du cœur de village - tranche 2.

Bâtiments

Amélioration performance énergétique logement mairie. Petits travaux de réfection et d'amélioration presbytère, mairie et salle des fêtes.

Carrières

Etude de projets.

Chemins et voirie

Réfection du mur de soutènement de la rue du Canal. Réfection en enrobé de la rue du Café (de la rue de la forge à la route départementale), reprofilage et réfection du chemin de l'Enclos, élagages.

C.C.A.S.

Repas (ou colis) des anciens.

Communication

Réalisation du *Dromadaire* N° 21, des *Petit Dromadaire* N° 101 à 120, rajout de fonctionnalités sur le site internet www.drom.fr.

Culture

Organisation de manifestations gratuites (29 juin, 10 juillet, 22 juillet, 10 août, 20 août et 25 septembre).

Intercommunalité

Modifications statuts CCTER, Syndicat du Suran et Syndicat d'Electricité. Création association Route Fleurie du Revermont.

Patrimoine

Réfection du mur de soutènement du lavoir.

Règlementation

Etude et approbation du Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (« P.A.V.E. »).

Salle des fêtes

Aménagements pour la restauration scolaire et pour l'amélioration du confort et de la sécurité.

Sécurité

Equipement des sapeurs-pompiers, acquisition défibrillateur.

Services

Etude et accompagnement de la mise en place d'un accueil périscolaire.

Urbanisme

Etude et préparation de la procédure P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme).

Divers

Organisation des élections régionales (14 et 21 mars), organisation des cérémonies des 08 mai et 11 novembre ; accueil des vœux de la gendarmerie (29 janvier), du prix cycliste des pompiers de l'Ain (6 juin), de la dernière assemblée générale de l'Association Terres du Revermont (21 juillet), de visites d'études (école de Treffort les 20 et 27 mai ; université de Lyon le 4 novembre), de l'Espace Jeunes de la CCTER (26 novembre et 23 décembre) illuminations.

Travaux en cours

Réfection réseau d'eau potable ; aménagement cœur de village (tranche 2) ; façades mairie ; équipements sécurité ; P.L.U. ; amélioration traitement des boues de la station d'épuration ; site internet ; aménagement cimetière ; tableau voirie ; diagnostic accessibilité bâtiments.

LE DROMADAIRE

Directeur de publication : Daniel BROCHIER, Maire.

Rédaction, conception, réalisation : Florence CONTAT BLATRIX, Serge PERELY, Isabelle PONCET, Tony STEEL (commission information).
Marie Thérèse GENIN (relecture).

Imprimé sur papier recyclé par ESPACE COPIE Bourg-en-Bresse.



INFORMATIONS PRATIQUES

ADMINISTRATIONS

- La **Mairie** est ouverte de 15 H à 18 H les mardis et vendredis.
 - ◆ Mairie :04.74.30.67.48
 - ◆ Mairie , courriel :mairie.drom@wanadoo.fr
 - ◆ Site internet :www.drom.fr
 - ◆ Daniel BROCHIER, Maire :04.74.30.62.53
 - ◆ Florence CONTAT BLATRIX, Adjointe :04.74.30.67.55
 - ◆ Jean-Pierre BLONDEAU, Adjoint :04.74.30.65.12
- **Communauté de Communes de Treffort en Revermont** :
 - ◆ Tél :04.74.42.38.40
 - ◆ Fax : 04.74.51.37.14
 - ◆ Courriel : cetersecr@wanadoo.fr
 - ◆ Site internet : www.cc-treffort-revermont.fr
- **Perception** : Bourg Municipale, 8 rue Gabriel Vicaire à Bourg-en-Bresse : 04.74.22.83.90



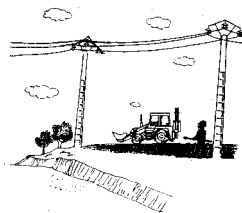
SECOURS



- Gendarmerie** : 17 Ceyzériat : 04.74.30.00.10
- **Pompiers** : 18 Drom : Chef de Centre Bruno Aviet 06.38.60.15.37
 - **S.A.M.U** : 15
 - **Numéro d'appel d'urgence européen** : 112 (à utiliser pour les portables)
 - **Centre Antipoison** : 04.72.11.69.11

RESEAUX

- **Réseau d'eau** : Lyonnaise des Eaux :
 - ◆ Service clientèle : 0 810 479 479,
 - ◆ Urgences 24 H/24 : 0 810 779 779
- **E.D.F.** : 0 810 333 001(sécurité, dépannage)



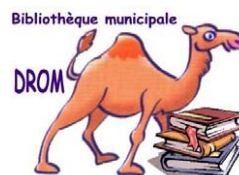
LITIGES



- **Conciliateur : litiges entre particuliers**
Mme Chantal Michel : le 1^{er} mardi matin de chaque mois sur rendez-vous à la Mairie de Ceyzériat , rue Jérôme Lalande au 04.74.25.09.09
- **Médiateur : litiges avec l'administration**
M. André Rolly : 04.74.32.30.45

SPORT, CULTURE ET ANIMATION

- La **bibliothèque** propose gratuitement ses livres tous les lundis de 18 H à 19 H à la Salle de Réunions.
- Le **cinéma** : projection le lundi soir, une semaine sur trois.
- Les **séances de la Gymnastique Volontaire** ont lieu tous les mercredis de Septembre à Juin (1^{er} mercredi du mois à la Salle des Fêtes de Ramasse, les autres à la Salle des Fêtes de Drom) de 20 H 30 à 21 H 30.
- Le **club de l'Age d'Or** se réunit tous les mercredis d'Octobre à Avril à la salle de réunions de 13 H 30 à 17 H 30.



PRESSE ET CULTE

- **Correspondant de Presse** : Daniel Brochier (04.74.30.62.53 à Drom) Voix de l'Ain,
Christian Morandat (04.74.30.68.29 à Simandre) Le Progrès.
- **Culte** : Messe le dimanche à 10 H 30 (à Drom le dernier dimanche de septembre, aux Conches les lundis de Pâques et de Pentecôte), Emmanuel Kabemba, prêtre à Ceyzériat : 04.74.30.00.60.

PETITE ENFANCE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE

- **Accueil périscolaire** : de 7 h 30 à 8 h 45, de 11 h 45 à 13 h 30 et de 16 h 30 à 18 h.

- **Assistante maternelle** :

- ◆ Laurence Cote : ☎ 06.30.04.86.28



- **Le RAM (Relais assistantes maternelles)**

Le relais est un service gratuit de proximité pour les tout-petits, leurs parents et leur assistante maternelle.

Le relais assistantes maternelles des Communautés de Communes de Treffort en Revermont et du Canton de Coligny est un service mis en place pour faire le lien entre les parents (ou futurs parents), les assistantes maternelles et les enfants des 2 communautés de Communes.

Animatrice responsable : Carmen PEREIRA (éducatrice de jeunes enfants)

Siège du relais : Foyer des Mousserons 01370 TREFFORT-CUISIAT

Tel : 04.74.42.33.04 06.24.67.90.49

Courriel : relais.caramel@wanadoo.fr



- **Le multi accueil de la CCTER Pom'Cannelle** à St Etienne du Bois permet à la fois l'accueil régulier (type crèche) et occasionnel (type halte garderie) d'enfants de 10 semaines à 4 ans.

Deux formules d'accueil :

- accueil régulier – crèche : ouvert de 7H30 à 18H30, sans interruption, les parents passent un contrat pour un certain nombre de jours ou d'heures,

- accueil temporaire – halte garderie : ouverture de 8H30 à 17H30, dans la limite des places disponibles

- ◆ Tél : 06.30.04.86.28

- ◆ Courriel : pom-cannelle@orange.fr

SOCIAL

- **Centre médico-social**, le Pré de la Cour 01370 MEILLONNAS : 04.74.47.13.00
 - ◆ Puéricultrice : Marie-France Deshautel le mardi de 9 H à 12 H
 - ◆ Assistante sociale spécialisée budget : Isabelle BAIZID sur rendez-vous
 - ◆ Assistants sociaux : Arsène Ventura sur rendez-vousou Marie-Anne Léglise : sur rendez-vous ou permanence le vendredi de 14 h 17 heures
- **ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)** : L'ADMR peut apporter une aide aux familles, aux personnes âgées, aux personnes handicapées ou malades.
 - ◆ Aides ménagères, d'auxiliaires de vie, de travailleuses à domicile, et différents services tels que le portage de repas.Contact : ☎ 04.74.51.86.77 permanence téléphonique lundi, mardi, jeudi et vendredi toute la journée.
 - ◆ Soins, hygiène Ceyzériat : Contact : ☎ 04.74.25.05.78



➤ **Caisse d'allocations familiales**

Pour une information sur les prestations familiales et les aides d'action sociale, deux services sont à votre disposition 24 heures sur 24.

- ♦ ALLOCAF : ☎ 0810 25 01 10
- ♦ INTERNET : www.ain.caf.fr



➤ **Don du sang**



*Jasseron à la salle des fêtes
de 8 H à 10 H puis à Meillonas
de 11 H à 12 H 30*

*lundi 31 janvier
lundi 30 mai
lundi 8 août
lundi 10 octobre*

*Simandre à la salle des fêtes
de 16 H à 19 H
Villereversure de 11 H à 12 H 30*

*mercredi 2 février
mercredi 18 mai*

Etablissement Français du Sang à Fleyriat : 04.74.50 62.20

Le mercredi, de 16 H 30 à 19 H 30

Le vendredi, de 8 H 30 à 12 H 30

Le 1^{er} samedi du mois, de 8 h 30 à 12 H 00

➤ **Assurance Maladie en ligne : www.ameli.fr**

- ♦ Plus rapide : consultation en temps réel, informations immédiates,
- ♦ Plus malin : pour s'informer sur ses paiements et sa situation administrative et mieux gérer sa relation avec l'assurance maladie,
- ♦ Zéro papier : donc moins de gaspillage



SERVICES

➤ Le **Courrier P.T.T** est relevé du lundi au samedi, à partir de 9 H.

➤ Les **Ordures ménagères** sont collectées le mercredi à partir de 5 H.

➤ **Transports scolaires :**

- Car Ceyzériat : départ 7 h 37
- Car Bourg (tout public): départ 7 heures. Ce car peut aussi être utilisé par des particuliers moyennant un tarif de 2 €.
- Car du mercredi : Départ de Drom à 8 H 35,
Départ de Bourg à 12 H 15 à la gare ; 12 H 30 au champ de foire



➤ **Poids public** : contacter la mairie

➤ **Animaux trouvés** : SPA de Dompierre-sur-Veyle : 04.74.30.35.76 (24h/24 - 7 jours/7)

➤ **Horaires déchetteries :**

	Horaire Hiver (1 ^{er} octobre / 31 mars)	Horaire Eté (1 ^{er} avril / 30 septembre)
Treffort-Cuisiat		
Lundi	14 H – 17 H	14 H – 17 H
Mercredi	09 H – 12 H / 14 H – 17 H	09 H – 12 H / 14 H – 18 H
Vendredi	12 H – 15 H	12 H – 15 H
Samedi	09 H – 12 H / 14 H – 17 H	09 H – 12 H / 14 H – 18 H
Simandre sur Suran		
Lundi	14 H – 17 H	14 H – 17 H
Mercredi	14 H – 17 H	14 H – 17 H
Vendredi	/	12 H – 15 H
Samedi	09 H – 12 H / 14 H – 17 H	09 H – 12 H / 14 H – 18 H

Téléphone : 06.65.95.96.15.

➤ La **Fromagerie** est ouverte aux heures suivantes :

Lundi/Mardi	Mercredi	Jeudi/Vendredi	Samedi	Dimanche et jours fériés
8H 30-12H 18H-19H	Fermé	8H 30-12H 18H-19H	8H 30-12H 15H-19H	8H30-12H

➤ **CAUE** (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement)

Conseil **gratuit pour les particuliers** à la Maison de l’Habitat, 34 rue Général Delestraint à Bourg.

☎ : 04 74 21 11 31 E-mail : contact@caue-ain.com Site Internet : www.caue-ain.com



➤ **Hélianthe** : Informations sur l'eau et l'énergie dans l'habitat et les transports

Conseils gratuits et personnalisés au 04.74.45.16.46. du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.



SALLE DES FETES : TARIFS ANNEE 2011

	Réunion	1 jour	2 jours
Association de la Communauté de Communes	28 €	48 €	76 €
Particulier de Drom	44 €	98 €	152 €
Autre	72 €	176 €	256 €

(Contacter Jean-Pierre BLONDEAU)



Très souvent, les utilisateurs ont l’habitude de se garer rue de la Fruitière, parfois même des deux côtés, gênant la circulation et limitant la visibilité dans cette rue.

Il est rappelé que les locataires de salle doivent se garer Place du Docteur Gaillard comme indiqué sur le contrat de location de la salle.

Pour faire la fête en respectant l’environnement, bannissez la vaisselle jetable ; la salle des fêtes est louée avec vaisselle et dispose d’un lave-vaisselle.



DATES A RETENIR

Février

- ♦ Jeudi 17 et Vendredi 18 Les Petites Scènes Vertes : « Grand-père », spectacle pour les scolaires

Mars

- ♦ Dimanche 27 Passage à l'heure d'été

Avril

- ♦ Lundi 4 Opération « Premières pages » à la bibliothèque Municipale.
- ♦ Samedi 9 Parcours sportif, Banquet des classes en 1 et en 6

Mai

- ♦ Dimanche 1^{er} 18^{ème} bourse d'échange de l'ARCMA
- ♦ Dimanche 8 Cérémonie au monument

Juin

- ♦ Jeudi 2 Université populaire des Amis de Montdidier
- ♦ Mardi 14 TNT : Télévision Numérique Terrestre

Septembre

- ♦ Samedi 24 et dimanche 25 Fête de Drom

Octobre

- ♦ Dimanche 30 Passage à l'heure d'hiver

Novembre

- ♦ Vendredi 11 Cérémonie au monument
- ♦ Samedi 20 Tartiflette de l'ADMR à Simandre
- ♦ Samedi 26 Saucisson à l'ancienne de Patrimoine

Décembre

- ♦ Dimanche 4 Ste Barbe

ETAT CIVIL

Mariages



Mallory DUFOUR et Nicolas MIGNOT le 10 juillet 2010

Virginie CHEVALLIER et Jimmy MARCHAND le 21 août 2010

Myriam JURY et Stéphane BALENO le 28 août 2010

Maria MORGADO CORREIA et Claude PICHAT le 4 septembre 2010

Annabelle TANESI et Jérôme GROS le 4 septembre 2010

Naissances

Victoire BEREYZIAT née le 13 février 2010

Méline CHAFFANEL née le 17 mars 2010

Robin GUELHO né le 17 juillet 2010

Marie PAUBEL né le 3 octobre 2010



Décès



CAILLAT née ROLLET Germaine le 29 juillet 2010

BUDGET PRINCIPAL 2010

DEPENSES

F O N C T I O N N E M E N T	011 Charges à caractère général	41 430
	Eau, électricité, combustible, fournitures, entretien bâtiments, réseaux et forêts, assurances, fêtes et cérémonies, documentation, affranchissements, télécommunications, impôts et taxes, fournitures scolaires.	
	012 Charges de personnel et frais assimilés	26 772
	014 Atténuation de produits	
	Reversement CCTER	
	022 Dépenses imprévues	7
	023 Virement à la section d'investissement <i>(part de l'excédent de fonctionnement reporté en investissement)</i>	48 970
	65 Autres charges de gestion courante	45 968
	Dont : Virement budget assainissement (16 750) Indemnités maire et adjoints (14 500) Subventions (2 200), C.C.A.S (800)	
	66 Charges financières	6 490
Intérêt des emprunts		
67 Charges exceptionnelles		
Reversement aide voirie CCTER		
739 Reversements et restitutions (CCTER)	6 696	
	Dépenses de l'exercice	176 333
	TOTAL DEPENSES	176 333
I N V E S T I S S E M E N T	001 Déficit reporté	27 056
	16 Emprunts et dettes	10 500
	20 Immobilisations incorporelles (étude PLU)	7 000
	21 Immobilisations corporelles salle des fêtes, défibrillateur, mobilier école, renforcement mur du lavoir, isolation logement mairie	40 652
	23 Immobilisations en cours	1 792
		TOTAL DEPENSES

RECETTES

F O N C T I O N N E M E N T	70 Produits des services du domaine et ventes diverses Ventes de bois, concessions cimetière	7 505
	73 Impôts et taxes Dont contributions directes (36 743), pylônes électriques (7 296),	58 039
	74 Dotations, subventions, participations Dotations de l'Etat, participation autres collectivités, dotation élus locaux.	36 889
	75 Autres produits de gestion courante Location immeubles	19 631
	76 Produits financiers	
	77 Produits exceptionnels	250
	Recettes de l'exercice	122 314
002 Excédent antérieur reporté Excédent de fonctionnement reporté de 2009 sur 2010	54 019	
TOTAL RECETTES	176 333	
I N V E S T I S S E M E N T	001 Solde investissement reporté	
	10 Dotations, fonds divers et réserves Excédents de fonctionnement, FCTVA	28 479
	13 Subvention d'investissement Variateur	8 551
	16 Emprunt Dont dépôts et cautionnements reçus 1000	1 000
	021 Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)	48 970
	TOTAL RECETTES	87 000



BUDGET ASSAINISSEMENT 2010

DEPENSES	€	RECETTES	€
Exploitation		Exploitation	
011 Gestion courante	8 473	70 Prestation de services (redevance)	19 449
012 Services extérieurs	1 100		
023 Virement à la section d'investissement			
65 Charges de gestion	3 620	74 Subventions d'exploitation	10 000
66 Charges financières	7 000	77 Produits exceptionnels	14 000
68 Dotations amortissements	23 256		
TOTAL	43 449	TOTAL	43 449
Investissement		Investissement	
001 Déficit reporté	61 893	021 Virement de la section de fonctionnement	
13 Amortissement des subventions	14 000	10 Apports, dotations et réserves (FCTVA)	34 696
16 Remboursement d'emprunts et dettes	12 500	13 Subvention d'investissement	7 824
23 Immobilisations en cours	5 841	16 Emprunts	28 458
		28 Amortissements des immobilisations	23 256
TOTAL	94 234	TOTAL	94 234

RESSOURCES ET FISCALITE

Pour son fonctionnement quotidien, la commune dispose de ressources provenant principalement des contributions directes de ses administrés (taxes d'habitation, sur le foncier bâti et non bâti) et de dotations de l'Etat (dotations de fonctionnement). Suivant leurs particularités, les communes peuvent aussi compter sur des ressources propres : site touristique ou thermal, exploitation de bois ou de carrière, location de biens communaux, etc. Dans ce domaine, Drom ne bénéficie que d'une redevance pour les pylônes de la ligne électrique Génissiat-Fleyriat (4 × 1924 € en 2010) et de revenus ponctuels de l'exploitation des carrières (*quand elles sont acceptées sur son territoire !*) ; les loyers des logements communaux servant à rembourser les emprunts souscrits pour leur création ou leur réhabilitation.

Les excédents de fonctionnement dégagés sont affectés au financement des investissements, pour lesquels des aides extérieures peuvent être obtenues (dotations d'équipement, subventions). Le contexte économique actuel tend à revoir ces aides extérieures à la baisse.

Après une longue période de stagnation, l'effort fiscal de la commune s'est trouvé largement en-dessous de la moyenne nationale (pour des communes de même strate : moins de 500 habitants), ce qui a eu pour effet d'altérer sa capacité d'investissement et, de plus, de perdre le bénéfice d'une dotation de fonctionnement, basé sur l'effort fiscal (la « D.N.P. », Dotation Nationale de Péréquation). Depuis 2006, une revalorisation progressive a été effectuée, permettant à Drom de se rapprocher de la moyenne nationale et, par un véritable effet de levier, de retrouver le bénéfice de la D.N.P. (tombée de 3909 € à 0 entre 2003 et 2007, elle est réapparue en 2010 pour 1 311 €). Cet effort des dernières années équivaut à une revalorisation moyenne de 1,5 % par an depuis 2000. Au vu de l'évolution, des ressources de la collectivité, d'une part, des besoins exprimés, d'autre part, mais encore de la stagnation prévisible des transferts de l'Etat, il apparaît désormais inévitable de continuer dans cette voie.



Pour mémoire, Drom est considérée comme la commune la plus « défavorisée » des onze de notre canton.

DEVOIR DE MEMOIRE : LES RESISTANTS A L'HONNEUR

Deux anciens combattants se sont retrouvés à l'honneur lors de la commémoration du 8 mai 1945. En effet, à l'occasion du 70^{ème} anniversaire des combats de 1940, de l'appel du 18 juin, de la naissance de la France libre et des premiers pas de la résistance, la nation a souhaité honorer les 250 000 participants à ce conflit, encore présents de nos jours. Elle souhaitait, par cette action, exprimer la reconnaissance du pays tout en impliquant la population dans une démarche collective de mémoire.

Dans un premier temps, **Marcel Guillemot** s'est ainsi vu remettre un diplôme d'honneur. Alors âgé de 20 ans, cet habitant de Villereversure devient « résistant dans l'armée secrète de Villereversure » de juillet 1943 au 05 septembre 1944 (date de la libération de l'Ain). Il participe à diverses actions de ravitaillement, de parachutage ou de transport d'armes. Le 6 juin 1944, Marcel est affecté à la protection du poste de commandement départemental. A la libération, il est engagé volontaire jusqu'en janvier 1946. En septembre 1961, il est déclaré « Combattant Volontaire de la Résistance ».



Un combattant resté dans l'ombre.

Puis le maire expliquait que ces diplômes étaient décernés à tous les combattants titulaires de la carte de combattant, mais que certains risquaient d'avoir été « oubliés », les résistants n'étant pas tous répertoriés par les services de l'Etat. Il appelait alors **Roger Jacquemet** pour lui rendre aussi un hommage public. En effet, en 1943, à 21 ans, Roger est appelé pour partir en Allemagne dans le cadre du « S.T.O. » (service du travail obligatoire). Mais il refuse de se soumettre à cette obligation et prend le maquis. Le 19 août 1944, au poste du fusil mitrailleur, il fait partie du groupe de résistants qui attaquent la gare de St Etienne du Bois. Lors de cette opération, juste derrière lui, un autre gars de Drom, **Jean Billon**, tombe sous les balles ennemies.



La paix revenue, Roger ne souhaite pas entamer de démarches pour la reconnaissance de son engagement, il n'a donc pas de reconnaissance officielle de combattant. Toutefois, en ce 08 mai 2010, dans son village natal, aux côtés de Marcel, il a aussi droit aux applaudissements de la population.

D'autres ne sont plus là

Il n'est pas possible d'évoquer cette période sombre sans parler d'autres combattants de l'ombre, au risque certain d'en oublier.

Maurice Jacquemet, aujourd'hui expatrié en Haute Savoie, nous raconte que, du 06 juin au 30 septembre 1944, des jeunes de Drom sont aussi allés plusieurs fois aider les maquisards : Claudius Tabouret, Robert Borrion, René Corretel, Maurice et Lucien Jacquemet, Marcel Caillat, Aimé Soret, Fernand Guillot, Dédé Perretier, d'abord aux Fours à Chaux, vers le Col de France, sous le commandement de M. Pons, F.T.P. (Francs Tireurs et Partisans) instituteur de Jasseron. Camille Brun, Lucien Malessard, Marcel Grenodon, Gabriel Rigolet, Marcel Caillat et Edouard Perrin, plus âgés, sont venus les rejoindre quelques jours. Plus tard, les jeunes se retrouvent à Dhuys, dans une autre organisation, sous les ordres du capitaine Goudron (M. Guillot, ancien de 14/18). C'est pendant cette période que **Lucien Jacquemet** et **Robert Borrion** participent, une nuit, à une attaque de ligne de chemin de fer sur Bourg en juillet 44 (« Lulu » évoquait parfois sa fuite effrénée sous les balles allemandes !). Délogés, ils vont ensuite vers Napt et en dessus du Berthiand avant de revenir à Drom et de repartir pour la libération (le 3 septembre) vers le camp des Venues.

Quand ils étaient à Drom, Simone Carrier nous dit qu'ils couchaient sur le foin dans sa grange (à l'Enclos) ; elle leur apportait le café au lait le matin.

Le 12 juillet 1944, ils ont participé à faire sauter le viaduc de Cize et le tablier du barrage de Cize (comme ils étaient les plus jeunes, ils ne manipulaient pas les explosifs, mais assuraient l'arrière-garde).

ECOLE : LE DEBUT D'UNE NOUVELLE ERE ?

Un nouveau service pour les familles : l'accueil périscolaire

Depuis plusieurs années, un constat était fait, avec le renouvellement de la population, son rajeunissement, les arrivées nouvelles et l'évolution des comportements : l'absence d'accueil périscolaire devenait pénalisant pour les familles et dangereux pour la pérennité de l'école. Un groupe de travail a donc été constitué en octobre 2008 pour étudier ce problème. En décembre 2009, une première réunion était organisée avec les familles concernées pour déterminer les attentes et les besoins. L'assistante maternelle en activité sur la commune était aussi conviée, éventuellement pour être partenaire dans un service à mettre



en place, mais surtout pour ne pas voir son activité pénalisée par un nouveau service. Puis le travail de prospective s'accélérait début 2010 : étude de la réglementation, simulations financières, analyse des moyens locaux.

Une gestion associative



Associé à cette réflexion, le Sou des Ecoles acceptait d'être la structure porteuse d'un nouveau service de garderie et de cantine. Cette formule permettant d'associer et de responsabiliser les familles, de maîtriser les coûts et de diminuer les risques pour la collectivité en matière de gestion du personnel. Une convention régit les rapports entre la commune et l'association, et une commission mixte en assure le suivi.

Des locaux communaux

La commune met ainsi à disposition les locaux et le matériel nécessaires à cette activité (salle de la mairie pour la garderie et salle des fêtes pour la cantine) et complète le financement demandé aux familles. L'association emploie un agent spécialisé et gère la totalité du service. Quelques petits investissements ont été assurés par la commune : modifications dans la salle des fêtes (lavabos, placards, normes), matériel (vaisselle spécifique, table et chaises) et le choix, pour la préparation des repas, s'est porté sur la fourniture par un prestataire de service avec livraison en liaison froide et réchauffage sur place par l'agent. Bourg Traiteur a alors obtenu ce marché . . . sauf pour le fromage, qui est acquis sur place ! Des repas variés et équilibrés sont alors servis, avec un plat bio chaque semaine et un repas à thème chaque mois. L'accueil des enfants peut ainsi être assuré, avant les cours, depuis 07 H 30 le matin, le soir jusqu'à 18 H 00, et pendant toute la pause méridienne pour les écoliers inscrits à la cantine.



Les menus sur internet

Une organisation est en place, où les familles peuvent consulter sur internet (www.drom.fr) les menus du mois, imprimer leurs bordereaux de commande de tickets et d'inscription aux repas et à la garderie, avec une boîte aux lettres dédiée, en façade de la mairie, pour déposer leurs demandes.

Depuis la rentrée, 2 à 4 enfants fréquentent la garderie, et on constate une fréquentation moyenne d'une douzaine d'élèves au restaurant scolaire, sous la haute autorité de Sophie Théry.

Explosion des effectifs

L'annonce de ce nouveau service a alors permis d'accueillir à l'école pas moins de 20 élèves à la rentrée (soit 67 % de plus que la rentrée précédente, ce qui prouve la pertinence du maintien de l'école en milieu rural). Il est vrai qu'un habitant de Drom sur six est né après l'an 2000 ; aussi, sur les prochaines années, l'effectif de l'école devrait se maintenir entre 16 et 19.



Du changement à la direction

Après une première année passée à Drom, Charline Chanal a souhaité prendre une disponibilité et profiter de sa jeunesse pour réaliser un projet personnel. Son poste a donc été confié à Emmanuel Payet, qui nous vient de la vallée du Suran.

Des moyens supplémentaires



L'actuelle école a été conçue pour 48 élèves, et certains Dromniers se souviennent encore de l'avoir partagée avec une trentaine de camarades, voire plus. Mais les méthodes d'enseignement ont évolué et il est difficilement pensable qu'un même intervenant s'occupe constamment de six niveaux différents. Aussi, des moyens supplémentaires ont été affectés avec la mise à disposition d'un agent deux demi-journées par semaine. Sophie They est aussi chargée de cette mission.

Sophie, la cantinière ; **Emmanuel**, le maître, **Charline**, l'ancienne maîtresse

Dotée de bâtiments communaux depuis juste 170 ans, l'école de Drom a connu une deuxième classe entre 1880 et 1922 . . . faudra-t-il bientôt envisager sa réouverture ?

Notre commune a connu une croissance démographique très rapide pendant les toutes dernières années : Drom est un village (encore) rural qui suscite désormais un vif attrait par sa position en périphérie de l'agglomération burgienne. Il paraît nécessaire d'essayer d'étaler cet accroissement démographique sur la durée, ainsi que l'urbanisation qu'elle engendre, en se dotant d'un document d'urbanisme. Des discussions et réunions d'information ont été engagées à ce sujet en novembre 2002, puis de septembre 2004 à octobre 2005, et encore de décembre 2008 à juillet 2010.



Parallèlement, un schéma de cohérence territoriale (« **SCOT** ») a été élaboré sur le bassin de vie de Bourg en Bresse, visant à planifier au mieux le développement de ce territoire sur les vingt prochaines années : il convient, en effet, de prévoir la présence de 20 000 habitants supplémentaires en optimisant un espace qui n'est pas extensible et qui doit se partager entre de multiples fonctions : habitat, activité économique, enseignement, sport, culture et loisirs, déplacements et infrastructures, sans oublier les espaces agricoles et naturels. Les orientations du SCOT du bassin de vie de Bourg en Bresse ont été approuvées par le conseil municipal de Drom le 05 juillet 2007. Si elles ont une vue globale sur l'ensemble du territoire, elles s'adaptent relativement bien à la configuration locale de notre collectivité (même si elles ne correspondent pas toujours précisément aux attentes d'autres communes rurales).

Lors de leurs différents débats, les préoccupations exprimées par les élus de Drom visent à conserver au village son caractère et son identité, optimiser les réseaux et le bâti actuel, maîtriser son développement en privilégiant prioritairement la partie actuellement urbanisée et fixer des règles locales pour accompagner ce développement plutôt que de le subir. Actuellement, la commune est soumise au « **R.N.U.** » (Règlement National d'Urbanisme) ; diverses possibilités s'offrent à elle pour maîtriser son urbanisation : la Carte Communale et le « **P.L.U.** » (Plan Local d'Urbanisme, qui remplace les anciens « **P.O.S.** », Plan d'Occupation des Sols). Le choix d'être soumis au R.N.U. ou de se doter d'un document d'urbanisme est du ressort de la commune seule.

La **Carte Communale** n'est qu'un document qui délimite le ou les secteurs constructibles, et où le R.N.U. s'applique ; il n'est pas soumis à des règles locales. Avec un rapport de présentation, elle ne comprend qu'un plan (document graphique) et, éventuellement, des informations annexes : réseaux, zones classées : ZNIEFF, (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique), NATURA 2000, etc.

Le **P.L.U.** est un outil de développement et de planification : il exprime le projet de la commune, définit des zones assorties de règles locales. Outre le rapport de présentation, il s'exprime principalement par son « **P.A.D.D.** », Plan d'Aménagement et de Développement Durable, assorti d'un règlement, de documents graphiques et, éventuellement, d'Orientations d'Aménagement.

Son élaboration doit suivre une procédure bien précise. Il est soumis à la concertation, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, en associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, selon certaines modalités (diffusion d'informations, sur l'avancée du dossier, dans les organes locaux de communication, organisation d'au moins une réunion publique et ouverture, en mairie, d'un registre destiné à recueillir tout avis, remarque, réflexion, suggestion, interrogation ou inquiétude). L'Etat est aussi associé à la démarche et d'autres personnes publiques sont encore consultées (collectivités voisines, structures territoriales intégrant la commune, chambres consulaires, etc.).

Le 2 juillet 2010, le conseil municipal de Drom a décidé (par 6 voix pour, 3 contre et deux bulletins blancs) de prescrire l'élaboration d'un PLU sur l'ensemble du territoire communal. Une consultation vient d'être lancée pour confier ce travail à un cabinet d'urbanisme. La durée de cette procédure est estimée à une trentaine de mois ; l'Etat a déjà versé une aide de 7 345 € pour participer à son financement.

ACCESSIBILITE

La loi fait obligation aux collectivités d'établir des « plans d'accessibilité » pour leur voirie, leurs espaces publics et leurs bâtiments. Un plan d'accessibilité doit étudier la situation de chaque collectivité, prévoir les aménagements réalisables et les modifications qui seraient à apporter lors d'interventions sur les équipements existants pour les rendre accessibles à tous les usagers. Afin de sensibiliser les élus à cette démarche, une présentation a été organisée, d'abord au niveau du conseil communautaire, puis au niveau municipal. Cette opération a permis d'appréhender les divers handicaps (moteur, auditif, visuel, mental), leur niveau (partiel ou total) et les problèmes quotidiennement rencontrés. Les difficultés d'accessibilité ne sont pas liées qu'à des situations de handicap et peuvent aussi être ponctuelles (âge, grossesse, présence de poussette, de béquilles, etc.). Plusieurs solutions et exemple ont été présentés ainsi que la réglementation actuelle dans ce domaine. Ainsi, en France, il est souhaité une autonomie complète des personnes handicapées, sans intervention de tiers.

Dans un premier temps, et par le biais d'une commande groupée avec huit autres communes de la C.C.T.E.R., Drom s'est dotée d'un « P.A.V.E. » (Plan d'accessibilité de la Voirie et des Espaces publics). S'il est obligatoire depuis 2010, il apparaît que seulement 2 % des communes sont actuellement en conformité avec la législation. Dans une prochaine étape, la même démarche devra être entreprise pour les bâtiments.



C.D.V. – TR.2 (CŒUR DE VILLAGE, TRANCHE 2)

Imaginé dès le printemps 2001, l'aménagement de la traversée du centre du village devrait se concrétiser en 2011, sauf graves problèmes techniques et/ou financiers. Depuis des années se posait, en effet, la question de la sécurité des piétons vers la fromagerie, et du comportement des automobilistes dans les différents carrefours (fromagerie, salle des fêtes, abribus). Par ailleurs, après tous les différents chantiers entrepris (assainissement en 2000/2001, enfouissement des réseaux : téléphone en 1991, électricité et éclairage en 2001), l'état de la chaussée nécessitait une sérieuse réfection. De plus, les couches successives de revêtement empilées depuis des décennies impliquent de réajuster le niveau de la surface.

Mais de nombreux déboires administratifs ont retardé ce dossier dès sa conception (voir *Le Dromadaire* N° 15, janvier 2004) et il convenait d'abord de prévoir la réfection de la conduite d'alimentation en eau potable, à la charge du Syndicat des Eaux. Ce dernier gère 375 km de canalisations sur 16 communes (voir p. 18) et il est dernièrement déjà beaucoup intervenu sur notre village (2002/2003 et 2004/2005). Drom s'était quand même « inscrit » auprès du syndicat pour la réfection de cette portion datant de 1957 et, dans cette optique, avait fait repousser depuis plusieurs années les travaux de réfection du revêtement souhaité par le département, gestionnaire de cette voie.

Le syndicat des eaux ayant maintenant prévu la réfection de sa canalisation, la commune a donc réactivé son dossier, lequel doit tenir compte de l'évolution des exigences de la réglementation. Les

travaux de changement de la conduite d'eau devraient intervenir à la fin de l'hiver sur presque toute la longueur de la rue de la Fruitière (de son extrémité nord jusqu'à l'embranchement de la rue de la Forge). Il est donc souhaité que le chantier communal se déroule à la suite, mais des choix cruciaux restent à valider dans les semaines à venir.

Tout d'abord, en matière d'adéquation entre le projet et son financement, la réduction drastique des financements externes amènera la commune à hypothéquer ses moyens des prochaines années. De plus, les interventions techniques du Département, formalisées par une convention entre les deux collectivités, ne sont plus à la hauteur de celles souhaitables. Enfin, les nouveaux comportements des automobilistes sur cette section, rendent indispensable une réflexion spécifique sur l'organisation du stationnement, voire sa réglementation.



Le principe de cet aménagement vise à améliorer la lisibilité et la cohérence des espaces publics, tout en gérant les eaux pluviales et la sécurité des cheminements piétonniers. Comme pour la première tranche (secteur de la mairie en 2006), ces aménagements « urbains » devront préserver le caractère rural de notre village !

TRAVAUX DE VOIRIE 2010

Programme de voirie structurante

En 2010, la commission voirie intercommunale a proposé au Conseil Communautaire un programme exceptionnel permettant de remettre à niveau les voiries structurantes.

Le montant total des travaux réalisés par la communauté de communes dans le cadre de ce programme s'est élevé à 1 379 275 € TTC.

Nous avons pu réaliser dans le cadre de ce programme le bas de la rue du café.

La grande majorité de notre voirie structurante est aujourd'hui en très bon état. Il ne nous restera que la route des Conches à traiter lors de programmes ultérieurs.



Voies non structurantes

Le programme de la communauté sur ce type de voie s'est élevé à 574 080 € TTC en 2010.

Sur notre commune, le Chemin de l'Enclos a été

traité ; il a été reprofilé grâce à une couche de grave bitumineuse puis enduit de bicouche.

Nous avons aussi bénéficié en fin d'été d'une opération de point à temps qui permet des réparations ponctuelles.

Dotation d'entretien de la voirie

Pour permettre l'entretien de sa voirie la commune dispose d'une dotation de la communauté de communes de 3 789 €. Cette dotation doit permettre de couvrir les frais d'entretien de la voirie : rémunération de l'employé communal, achat de désherbant et débroussaillant, prestations de déneigement et d'élagage.

En 2010, les dépenses liées au déneigement ont été importantes grevant ainsi le budget consacré à l'élagage.

Pour les chemins ruraux, il est rappelé que l'élagage est à la charge des propriétaires ou exploitants. L'article D. 161-24 du Code rural dispose : "Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux. Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat.

CARRIERES

Carrière Guinet-Derriaz

Le dossier suit son cours pour un projet d'extraction de pierre marbrière avec exploitation des produits « annexes » (granulats et enrochements issus du décapage et des parties du gisement impropres à sa valorisation en pierre de taille). Un contact régulier est maintenu entre l'exploitant et la mairie.

Carrière Guinet

L'entreprise Rivat aurait souhaité déposer un nouveau dossier pour un projet d'exploitation dans la continuité du chantier précédent. Son projet visait à poursuivre l'exploitation du stock de granulat existant sur le côté sud, puis à procéder à l'extraction de matériau en dessous du niveau du terrain naturel, en continuité du seuil existant sur l'ancien site, côté nord. Si la commune approuvait la disparition du stock existant de granulat, elle souhaitait, consécutivement, une remise en état du terrain au niveau naturel sans procéder à de l'extraction supplémentaire. De plus, considérant les nuisances apportées par la circulation des camions dans le village en forte période d'exploitation, et souhaitant privilégier l'exploitation de roche marbrière sur le site voisin, il est apparu plus pertinent de ne pas cumuler les désagréments apportés par les transports simultanés de deux carrières voisines. Un avis défavorable a alors été émis sur ce projet.



Toutefois, le stock résiduel de matériau peut continuer à être évacué, en fonction des marchés de l'entreprise (sans subir de transformation sur place).

LES MURS EN PIERRES DE DROM

La rue du Canal passe sur une sorte de digue bordant une zone inondable. Elle tire même son nom des récents travaux d'aménagement permettant d'évacuer les eaux d'inondation du village vers le tunnel d'assèchement. Depuis des années, les murs de pierres qui la soutiennent présentaient des signes de fatigue. En 1981, les élus eux-mêmes avaient réalisé un renforcement en béton. Plus loin, une partie avait pu être refaite en 2003, pendant les travaux d'assainissement où un nouveau dalot en béton avait été mis

Dans le cadre d'un programme de travaux de reprise ou de consolidation de plusieurs ouvrages de ce type, la C.C.T.E.R. (Communauté de Communes de Treffort en Revermont) a entrepris sa réparation (avec d'autres murs à Corveissiat et Grand Corent) avec l'entreprise TP 2000, qui a obtenu ce marché. Initialement envisagés en béton, les murs ont finalement pu être entièrement repris avec les pierres d'origine, gardant ainsi leur cachet, à côté de la place du village. L'opération représente un coût de 21 595 € T.T.C.



C'est au pied du mur que l'on voit le maçon !



Un peu plus à l'Est, c'est au **lavoir** qu'un autre mur de soutènement a décidé de rappeler son âge :



quelques pierres se sont détachées dans l'hiver 2009/2010, après plusieurs siècles de bons et loyaux services.

Là aussi, une reprise a été réalisée suivant le même principe pour conserver les pierres. A la charge de la commune, ce chantier a été confié à l'entreprise Homassel pour un montant de 2 694 € T.T.C

BATIMENTS : ENTRETIEN ET AMELIORATIONS

La mairie

Le bâtiment a fait l'objet, cette année, de quelques petites et grosses améliorations !

Secrétariat : un radiateur a été ajouté, correspondant mieux au volume de la pièce après les travaux de restructuration en 2003.

Salle de réunion : là, c'est le mobilier qui a été changé suite aux travaux de 2009. Les anciennes tables ont été remplacées par de nouvelles, assorties aux aménagements muraux (bibliothèque et archives), d'une taille adaptée à la pièce, pliantes sans que les pieds apportent une gêne aux utilisateurs. Pour des soucis d'isolation, de confort et d'économie, la fenêtre a été changée.



Logement : après avoir fait l'objet d'un diagnostic énergétique dans le cadre du CDDRA (Contrat de Développement Durable Rhône Alpes), des travaux d'amélioration ont été effectués : doublement de l'isolation des combles, changement de toutes les fenêtres et installation d'une ventilation mécanique contrôlée. Il en est attendu une amélioration du confort et une diminution de la facture énergétique (et des émissions de gaz à effet de serre !). Le choix du matériau s'est porté sur le bois (non exotique) pour les fenêtres. Les fenêtres sur rue ont toutes été assorties avec des vantaux à trois carreaux.

Le coût de l'opération se monte à 6 356 € H.T pour lesquels une subvention de 1 289 € a été demandée à la Région dans le cadre du C.D.D.R.A.

Prochaine étape : la peinture des menuiseries extérieures du bâtiment, qui n'a pas pu se réaliser en 2010 avec l'arrivée de la saison hivernale.

La salle des fêtes

Après 22 ans de services, quelques travaux d'entretien étaient nécessaires, au niveau des tables et des ouvertures. Par ailleurs, avec la création de la cantine, des modifications ont dû être apportées : sanitaire, vestiaire, rangement vaisselle. Enfin, dans le cadre de la convention signée avec le Syndicat Départemental d'Energie, ce dernier a fait installer un programmateur pour la ventilation mécanique.

SIGNALETIQUE

Au printemps 2009, les services du Département informaient les maires du secteur sur le « schéma directeur de signalisation ». Le Département remet ainsi à niveau la signalisation directionnelle sur l'ensemble de son réseau en procédant par étapes ; en effet, il convenait de fiabiliser et d'harmoniser la signalisation de 419 communes et pas moins de 1 244 carrefours. Un cahier des charges a été défini, précisant les modalités de cette signalétique et ses normes. Après sept premiers secteurs réalisés (Bugey et Dombes),

c'était, en 2009/2010, le tour du secteur de Bourg, comprenant les cantons de Treffort et Ceyzériat (20 communes, 91 carrefours, 208 panneaux avec un taux de vétusté de 25 à 30 %). Chaque commune a été consultée pour recueillir ses attentes et ses observations, mais seules quelques petites améliorations ont été prises en considération, les mêmes normes s'appliquant sur tout le territoire, du fin fond des campagnes jusqu'au centre des villes. Notre village a ainsi bénéficié d'une nette amélioration de sa signalétique . . . avec, parfois, des supports en surnombre, et des indications manquantes.



LA « R.D. 936 »

Sur 152 km, la Route Nationale 436 reliait St Didier de Formans (en Dombes) à Mijoux (vers le Col de la Faucille) Après la réforme de 1972, elle a été déclassée en Route Départementale : RD 936 dans l'Ain, et RD 436 dans le Jura. Venant de Bourg et Jasseron pour aller vers Corveissiat, elle traverse le territoire de Drom sur 1,5 kilomètres, depuis le Col de France en direction du hameau de Montmerle. Elle connaît une fréquentation de 3 500 véhicules par jour.



Ces dernières années, plusieurs **accidents sans grande gravité** se sont produits à 850 mètres du Col de France (« descente de la Livette », côté Montmerle). La mairie a alors alerté les services du département pour que ce problème soit étudié. Sans augurer prématurément des solutions à mettre en œuvre, cette demande a bien été prise en considération.



Du côté Jasseron, pendant le même temps, on assistait, par contre, à des **accidents graves**, qui semblaient « remplacer » ceux constatés plus loin, entre Jasseron et Bourg en Bresse. La mise en service d'un radar fixe a, semble t'il, modifié efficacement le comportement routier sur cette portion . . . mais peut-être en le déplaçant en amont ? Des **contrôles radar mobiles** sont effectués, mais il apparaît qu'ils ne concernent pas la zone incriminée, mais plutôt les limites d'agglomération. Il est suggéré que ces contrôles mobiles soient réalisés dans les zones accidentogènes plutôt que dans les zones « fricogènes » . . . !



En juillet, plus de 170 arbres ont été supprimés de part et d'autre de cette voie, par les services du Département. S'ils faisaient partie du paysage de tous (nos octogénaires les ont toujours connus), l'état de santé de certains d'entre eux nécessitait cette solution. En haut, une glissière a été installée dans le virage, sur la commune de Meillonas, juste avant l'entrée sur la commune de Drom, au Col de France.



Limite entre les communes de Meillonas et de Drom, carrefour entre plusieurs directions routières et chemins de randonnée, le Col de France dispose de place pratique pour l'arrêt et le stationnement. Début octobre, la voiture de M. Jean-Baptiste Lefevre a été abandonnée là et son propriétaire n'a jamais répondu aux injonctions de la gendarmerie et de la mairie pour évacuer ce véhicule, rapidement détérioré. La seule action constatée après la première démarche de la mairie étant la disparition des plaques d'immatriculation. Après avoir dressé un procès verbal, la mairie a donc fait évacuer cette épave et engagé une procédure pour récupérer ses frais auprès du propriétaire.



N° d'agrément : PR 01 0000 01 DB

Pour mémoire (voir *Le Petit Dromadaire* N° 66, juin 2007, et N° 106, avril 2010 ; www.drom.fr), les véhicules hors d'usage (VHU), destinés à la destruction, peuvent être à l'origine de pollutions graves du sol ou de l'eau. **La réglementation oblige à les confier à un démolisseur** ou à un broyeur agréé par la préfecture, seul professionnel autorisé à le recevoir et à le traiter. Cinq entreprises sont agréées dans l'Ain, qui reprennent **gratuitement** les VHU *s'ils sont complets* ; seule la prestation éventuelle de remorquage de votre véhicule peut être à la charge du propriétaire.

SYNDICAT DES EAUX AIN-SURAN-REVERMONT

Le Syndicat intercommunal des eaux Ain - Suran - Revermont alimente les communes de Bohas-Meyriat-Rignat, Ceyzériat, Chavannes-sur-Suran, Corveissiat, Courmangoux, Drom, Grand-Corent, Hautecourt-Romanèche, Jasseron, Meillonas, Pressiat, Ramasse, Revonnas, Simandre, Treffort-Cuisiat, Villereversure. La vente en gros est assurée aux communes d'Aromas, Cize et Saint-Just, ainsi qu'aux syndicats de Bresse-Revermont et de Saint-Amour-Coligny

Une délégation de service public

Le syndicat Ain-Suran-Revermont a la compétence de la production et de la distribution de l'eau depuis le 1^{er} janvier 2001. Le service de l'eau potable fut assurée sous délégation confiée à la Lyonnaise des eaux par un premier contrat jusqu'au 31 décembre 2010. Depuis 2009, le Syndicat a préparé le renouvellement du service d'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2011. Après une première étude, il a décidé de retenir l'affermage comme mode de gestion du service public d'eau potable. Ensuite, une procédure de choix de délégataire a été lancée. La Lyonnaise des eaux a été retenue pour un contrat de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2011.

Une eau d'excellente qualité

Issue de la nappe alluviale de l'Ain, l'eau du SIE ASR est captée à 30 mètres de profondeur, sur le territoire de Corveissiat. Trois puits équipés de pompes permettent la production de 250 m³ par heure. L'eau brute, filtrée par les sols sablonneux, est naturellement d'excellente qualité. Une fois prélevée, un simple ajout de chlore la protège des bactéries : elle est prête à être acheminée vers le réservoir de Corveissiat. De là, elle s'écoule dans un réseau long de 375 kilomètres avec 30 réservoirs secondaires. Au total 13 500 consommateurs sont desservis sur le territoire du syndicat.



Une ressource sous surveillance

Pour préserver cette ressource, des périmètres de protection ont été établis autour des points de captage : il est interdit d'utiliser certains produits fertilisants et pesticides, et de déposer des ordures. Pour garantir la qualité de l'eau, les réservoirs d'eau potable sont vidés et nettoyés de fond en comble tous les ans. La Direction départementale des actions sanitaires et sociales (Ddass) réalise deux fois par an des prélèvements et des analyses tout au long du circuit de l'eau. Et chaque mois, la Lyonnaise des Eaux complète ce dispositif par ses propres analyses menées en autocontrôle.

Des travaux nécessaires sur le réseau

Chaque année, des travaux sont demandés par les communes afin de remplacer les canalisations vétustes. Le montant du programme de travaux 2010 s'élève à 1 100 000 € HT. Ce programme couvre seulement le tiers des demandes des communes et permet de traiter environ 4 km de canalisation. A ce rythme là, il faudrait 100 ans pour renouveler l'ensemble des canalisations.

Le syndicat se doit donc d'accélérer ce rythme afin de maintenir le réseau en état.

Par ailleurs, les subventions du Conseil Général et de l'ADEME (28% des travaux) seront à l'avenir probablement réduites ou supprimées ; en effet, la réforme des collectivités territoriales et de leur financement contraindra le Conseil Général à n'assumer que ses compétences obligatoires.

Confronté à des besoins croissants et à une baisse de ses subventions, le Syndicat n'a d'autre solution que de répercuter le coût des travaux sur le prix de l'eau.

Prix de l'eau en 2011 (Pour une consommation de 120 m³ -abonnement compris) :

Abonnement			
Part Lyonnaise des eaux		30,00	30,00
Part syndicale		39,00	39,00
Consommation			
Part Lyonnaise des eaux	120	0,42	50,45
Part syndicale	120	0,55	66,00
Agence de l'eau	120	0,07	8,40
		Total HT	193,85
		TVA	10,66
		TTC	204,51
		Prix au m³	1,70

Au niveau national, le prix moyen est de 1,85 € le m³.

DROM, TERRAIN D'ETUDES !

Le Cycle de l'Eau



Régulièrement, avec l'A.G.E.K. (Association de Gestion des Espaces Karstiques), le **sentier karstique Les Chemins de l'Eau sert de support éducatif** à des groupes organisés, totalisant ainsi de 500 à 1 000 écoliers et collégiens, suivant les années. D'autres groupes se rajoutent encore sans solliciter l'encadrement de l'A.G.E.K.

En mai, quatre visites « personnalisées » ont été organisées pour les écoliers de Treffort-Cuisiat, dans le cadre d'un travail sur l'eau. En plus du circuit traditionnel, ils ont aussi découvert la **station d'épuration** et les principes du nécessaire traitement des eaux usées avant leur restitution au milieu naturel.

Géologie, botanique et agronomie

Si la **fête de la science** avait aussi été l'occasion de la visite détaillée de la station d'épuration en 2009, le programme d'animation pour l'édition d'octobre 2010 s'est orienté autour des **espaces karstiques et de l'agriculture durable**. Toujours avec l'AGEK, la visite commençait aux Conches avec des explications « grandeur nature » sur la formation géologique de la Bresse et du Revermont, premier pli du massif jurassique. Puis une balade emmenait les visiteurs jusqu'à Drom, en traversant des pelouses sèches à orchidées, menacées par la déprise agricole. Natura 2000, procédure européenne, propose des actions pour les protéger, dans lesquelles s'investit le milieu agricole.

En chemin, l'exposé se poursuivait alors sur l'appellation contrôlée du Comté, dont la fabrication est régie par un cahier des charges strict, depuis la nourriture des vaches jusqu'à l'affinage de ce fromage, produit entièrement naturel et respectueux de l'environnement.

A Drom, ouvrant les portes de la fromagerie, Christian Perrigot prenait le relais pour détailler le processus de fabrication, de la salle de traite à la cave d'affinage



Animation culturelle



En octobre, une vingtaine d'étudiants de l'université Lyon II se sont arrêtés quelques heures à Drom dans le cadre d'un séjour d'études. En 2^{ème} année de master en études rurales, ils se spécialisent dans le patrimoine et la valorisation culturelle en milieu rural. Sous la direction de Claire Delfosse, leur professeur, et de Pierre Marie Georges, doctorant, ils sont venus découvrir au plus près du terrain comment est déclinée **l'offre culturelle sur le bassin de vie de Bourg en Bresse**, depuis l'agglomération jusqu'au cœur des territoires ruraux. Ils ont alors consacré une matinée à Drom où, cette année, en plus de la bibliothèque et du cinéma rural, six animations gratuites ont drainé un millier de personnes pendant la saison estivale.

Ils étaient aussi accompagnés d'un chercheur brésilien, Clovis Dorigon, travaillant actuellement à Lyon dans le cadre d'échanges universitaires dans le domaine de la géographie, de l'alimentation et du développement durable. Ce dernier a particulièrement apprécié de pouvoir aussi visiter la coopérative de fromagerie, avec ses spécificités en matière de circuits courts avec un produit fini de qualité.

ORDURES MENAGERES

Le 1^{er} janvier 2011 a été le moment du renouvellement des marchés relatifs aux déchets par la CCTER (Communauté de Communes de Treffort en Revermont). A cette occasion, quelques modifications ont eu lieu sur les modalités de collecte. Drom disposait ainsi d'une douzaine de **conteneurs collectifs**, destinés à proposer des regroupements de dépôts des usagers le mardi soir (veille de la collecte). Mis en place progressivement, ces équipements ont d'abord été appréciés et appréciés, mais il s'est vite avéré que leur mode d'emploi était détourné. Non seulement, ils se remplissaient tout au long de la semaine, mais ils étaient le prétexte à recueillir **de plus en plus de déchets indésirables** (déchets recyclables, encombrants, déchets de chantier, déchets en cours de putréfaction, voire déchets dangereux, etc.). Il a alors été constaté que les efforts de tri et de réduction des tonnages de déchets réalisés par les uns étaient pénalisés par les agissements incivils d'autres usagers peu scrupuleux, au point de transférer ainsi le coût de leur comportement vers les citoyens plus respectueux.



Les conteneurs de Drom proposaient théoriquement un volume double à celui nécessaire à la population de la commune, mais il n'était pas rare de constater que beaucoup étaient plus que pleins, parfois même avant le mardi, au détriment des usagers respectant les consignes. Ils ont donc été supprimés après la dernière collecte de 2010 pour revenir au système précédent de collecte en porte à porte. Chaque foyer est donc invité à déposer ses « OMR » (ordures ménagères résiduelles), dans un **sac fermé en bordure de voie publique**, soit à même le sol, soit dans sa **poubelle classique**. Pour des raisons pratiques et réglementaires, il n'est pas possible au camion de collecte de passer sur chaque voie, aussi il a été demandé à plusieurs foyers de déposer leurs sacs au bout de leur rue, ce qui n'implique un changement que pour quatre familles.



Sur le territoire de la CCTER, une commune avait déjà pris l'initiative de supprimer ses conteneurs et se félicite de ne plus avoir régulièrement des immondices regroupés sur la voie publique. D'autres n'étaient pas rentrées dans un équipement systématique et n'ont pas connu ce type de désagrément.

La collectivité œuvre pour inciter chacun à **produire moins de déchets et à trier au maximum** ses déchets recyclables, en mettant des moyens à disposition (Points d'Apports Volontaires, déchetteries). Elle a ensuite l'obligation de les collecter, de les évacuer et de les traiter en évitant, autant que faire se peut, tout risque pour l'air, l'eau, les sols, les paysages, la biodiversité . . . et la santé de chacun ! Ces opérations, attendues et demandées avec force par la population, génèrent des coûts de plus en plus importants, de par les volumes gérés, les techniques employées et les concertations nécessaires.



Les **volumes** ont ainsi tendance à croître plus rapidement que la population ; les **techniques** employées évoluent : la mise « en décharge » s'accompagne désormais d'aménagements destinés à éviter toute pollution (eaux souterraines, air) et à maîtriser la consommation d'espace (reboisement équivalent des surfaces employées, protection de la biodiversité) ; toute usine de traitement se doit d'éviter tout rejet nocif. Une technicité toujours plus performante est exigée . . . plus performante et plus coûteuse !

Enfin, chaque consommateur souhaitant se débarrasser de ses déchets, mais ne souhaitant, ni en subir les transports, ni imaginer être dans le voisinage d'un centre de traitement ou de stockage, il devient de plus en plus difficile d'aller . . . « ailleurs » ! D'où des **compromis** difficiles entre usagers, habitants et élus en charge de ce problème, voire entre les élus entre eux ; compromis qui génèrent des délais et augmentent la gravité et l'urgence de ce problème.

L'implication de tous est nécessaire pour diminuer les quantités de déchets non recyclables et maîtriser ainsi l'augmentation du coût de ce service. Sur les dix dernières années, nous y sommes arrivés : notre facture globale serait de plus du double sans ces efforts, mais l'augmentation de la population, des volumes à gérer et des contraintes techniques et réglementaires entraînent irrémédiablement une augmentation des coûts : nous ne pouvons plus nous permettre le "luxe" de tant de déchets).



Que trouve-t-on dans nos poubelles résiduelles ?

En moyenne, en 2010, chaque habitant de la CCTER a confié **162 kilos d'ordures ménagères** à la collecte hebdomadaire (contre 157 kilos en 2009, soit 5 kilos de plus). Il est estimé qu'une famille pratiquant un tri préalable uniquement avec les moyens mis à disposition « produit » annuellement **moins d'une cinquantaine de kilos** (hors famille élevant des jeunes enfants) : beaucoup ne « sortent la poubelle » que toutes les deux ou trois semaines. Un pesage hebdomadaire effectué par un particulier (à Drom), pendant 60 mois consécutifs, conclut à moins de trente cinq kilos par personne.

Il y a donc des usagers qui « tirent » ce tonnage vers le haut . . . et qui en font payer la facture aux autres !

Régulièrement, des « caractérisations » sont effectuées sur les déchets collectés par chaque collectivité. Elles consistent, en suivant un protocole très strict (norme « XP X30-466 »), à détailler le contenu d'un échantillonnage de déchets en 46 catégories, regroupées en 13 classes.

D'après la caractérisation réalisée le 29 juin 2010, il ressort que nos ordures ménagères recèlent encore :

- ↳ 10 % de déchets compostables (soit 16,3 kg par personne) ;
- ↳ 7,9 % de papier (12,7 kg) ;
- ↳ 2,8 % de verre (4,6 kg) ;
- ↳ 7,8 % de carton (12,7 kg) ;
- ↳ 6,8 % de briques alimentaires, bouteilles plastique et emballages en métal (11 kg).



Nos poubelles contiennent donc encore **35 % de déchets recyclables** qui auraient pu être évacués, à des coûts bien moindres, vers les filières mises à disposition. Ainsi, si chacun avait pratiqué les gestes les plus simples du tri, ce sont **57 kilos** qui auraient pu être évités sur la facture de tous (plus de **11 tonnes** pour Drom !)



Par ailleurs, elles contiennent aussi **1 % de déchets dangereux (1,6 kg)** qui ne devraient pas être retrouvés là, *mais à la déchetterie* (peintures, encres, colles, résines, vernis, solvants, produits chimiques, pesticides, tubes fluorescents et autre contenant du mercure, piles, aérosols et divers). Il peut être significatif de citer des « postes » importants générés par les conditions de vie actuelles : la fraction hygiénique des textiles sanitaires (couches culottes et protections féminines) : 22,2 % (36 kg) ; quant aux « films polyoléfiniques PE et PP » qui, depuis quelques années, sur-emballent, le temps de leur transport, la quasi totalité des marchandises commercialisées, ils arrivent chaque jour dans nos poubelles qu'ils occupent à 10,65 %, soit **17,3 kg de films plastique**.

Il est peut-être possible d'être plus vigilant dans sa façon de consommer : avec tout produit, on achète des déchets . . .

SITE INTERNET

Avec 2010, www.drom.fr vient de passer sa première année complète « en ligne ». Du 1^{er} janvier au 31 décembre, notre site internet a connu **7 356 visites**, soit une moyenne d'une vingtaine par jour ou de 613 par mois (le maximum enregistré étant de 95 pour une journée et de 1 014 pour un mois). La durée moyenne des visites est de **3 minutes 21**, soit un cumul de presque 411 heures de consultation et **41 533 pages consultées** (5,6 par visite). Deux visiteurs sur trois ont ajouté drom.fr à leurs favoris.

63 % des connexions sont réalisées depuis la France ; pour 33 %, leur provenance n'est pas identifiable (classification en «.net », «.com » ou «.org ») ; les 4 % restant se répartissent entre 57 pays de toute la planète : 24 pays d'Europe, 15 en d'Asie, 5 en Afrique, 5 en Océanie et 8 en Amérique (3 au Nord, 5 au Sud).



Des nouvelles fonctionnalités sont venues l'enrichir :

- ↳ En page d'accueil, un **agenda** indique les prochaines dates à retenir (manifestations, cérémonies, animations, etc.) ; il renvoie l'internaute sur un calendrier plus complet, lequel développe encore les informations sur les dates indiquées.
- ↳ **Le Dromadaire** est en cours de numérisation : les derniers numéros sont désormais consultables, en version parfois remasterisée ! Bientôt, toute la collection sera disponible sous format numérique.
- ↳ Il est possible, pour les parents d'élèves, de consulter les **menus de la cantine**, de télécharger les **demandes de tickets** ou d'inscription.
- ↳ Le **formulaire d'inscription à l'exposition / bourse d'échange** de l'A.R.C.M.A. est disponible pour les exposants.
- ↳ Dans le même principe, la **bibliothèque** devrait bientôt proposer aussi un formulaire pour commander des ouvrages.

D'autres nouvelles pages sont encore en cours de conception pour une mise en ligne au cours de l'année.

COMMUNIQUE DE LA GENDARMERIE

Afin d'attirer l'attention de tous nos concitoyens sur le phénomène de risque de cambriolages dans les résidences principales, en l'absence des occupants, durant des horaires situés entre 16 H et 20 H, la Gendarmerie de CEYZERIAT souhaite rappeler certaines règles de sécurité et de bon sens.

Ci-après sont présentés quelques modes d'action que tout un chacun se doit de mettre en application afin de limiter les risques et surtout d'éviter de susciter certaines convoitises de la part d'individus malfaisants.

S'ajoute à ce principe, un réflexe que tous nous nous devons d'adopter, il s'agit de la notion de VOISINS VIGILANTS. En effet, sans tomber dans l'espionnage ni la délation, chacun se doit -et il s'agit là d'un devoir civique- de veiller à ce qu'il pourrait arriver chez son voisin en son absence.

En cas de doute, un simple appel téléphonique à la Brigade (appel gratuit depuis tout poste fixe ou mobile en composant le 17) peut permettre d'éviter beaucoup de choses.

A ce titre, et afin de pouvoir échanger et communiquer avec les habitants des deux cantons, la Gendarmerie de CEYZERIAT souhaite organiser un forum de communication. Cette opération se vaudra consultative et explicative sur les sujets divers liés au fonctionnement de la Gendarmerie, à la sécurité des personnes et des biens et tous les domaines qui se devront d'être abordés ce jour là. La date sera fixée au mois de janvier 2012.



Major MABILON
Commandant la Communauté de Brigades
de CEYZERIAT



Vacances, partir en toute tranquillité

Quelques conseils bien utiles afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances ou pendant vos absences. La gendarmerie et la police nationale veillent sur les logements laissés vides pour les vacances.

Que devez-vous faire ?

Avant de partir, vous devez signaler votre départ en vacances, à la brigade de gendarmerie de votre domicile. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Quelques incontournables avant de partir

Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte qui déborde. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier, par les services postaux, sur votre lieu de villégiature.

N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Il est important de «faire vivre» votre logement. Un voisin ou un ami doit pouvoir régulièrement ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. Une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement. Vérifiez le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures. Si vous le pouvez, faite suivre vos appels téléphoniques vers un ami ou membre de la famille.

Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoirez et photographiez les. Le cas échéant, faites les évaluer par un expert et renseignez-vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.

Sur votre lieu de vacances : ne tentez pas les voleurs !

Dans la mesure du possible, garez vous dans un lieu éclairé et ne laissez pas, à bord de votre véhicule stationné, des sacs à mains, objets de valeur, téléphones portables, caméscopes, cartes bancaires, chéquiers, et tous objets apparents qui pourraient susciter la convoitise. N'oubliez pas de fermer les vitres, même sous une chaleur importante. Verrouillez les portes de votre véhicule, bloquez le volant, enlevez votre autoradio ou la façade de celui-ci.

N'oubliez pas de couper le contact lorsque vous descendez de votre véhicule, même pour quelques instants pour donner, par exemple, un renseignement à une tierce personne ou lors d'un « accrochage » avec un véhicule qui vous aurait percuté.

N'oubliez pas de fermer votre location, caravane, habitation avant votre départ à la plage ou en ville. Évitez également de dormir fenêtres ouvertes la nuit, même si votre chambre à coucher est située aux étages supérieurs d'un immeuble.

Gardez sur vous vos moyens de paiement, clefs de véhicule, téléphones, etc. Si vous prenez vos repas dans le jardin, veillez à fermer les fenêtres et la porte d'entrée de votre logement et ne laissez pas les clés de votre véhicule à l'entrée.

Ces quelques conseils de sécurité doivent vous permettre de passer de bonnes vacances ! Par ailleurs, la gendarmerie met en place un formulaire de demande individuelle vous permettant d'informer la brigade de gendarmerie de votre départ. Cette demande, renseignée, doit être déposée ou adressée à la brigade de gendarmerie de votre domicile.

**EN TOUT ETAT DE CAUSE, BIEN QUE LA GENDARMERIE VEILLE,
NE TENTEZ PAS LES ESPRITS MALFAISANTS ET PENSEZ A PRESERVEZ VOS BIENS**

CA C'EST PASSE EN 2010 ...



Le 29 janvier, le Major Mabilon, nouveau commandant de la communauté de brigades de **gendarmérie** de Ceyzériat, organise une présentation de vœux pour les maires des 22 communes de sa circonscription et à des chefs d'entreprises.



Le 25 mars, **Expo Jurassic**, attraction foraine, vient présenter ses dinosaures.



Du 7 au 10 avril, l'Ain est invité d'honneur à l'animation Croix Rousse Evasion, à **Lyon. Comté et Clon de Drom** étaient présents, avec Christine Ménétrieux, leur infatigable ambassadrice, pour être les représentants du Revermont.

C'est d'ailleurs dans les archives de la cité rhodanienne que se trouve la plus ancienne mention connue du Clon, en 1295.

Le 10 avril, de 20 à 80 ans, ils étaient 6 de Drom à se retrouver, chez leurs homologues de Ramasse, pour le **banquet des classes** en zéro et en cinq.



Le 2 mai, la pluie du matin transfère une partie de l'affluence vers l'après-midi. Les vieilles mécaniques, avec les artisans d'art et les fromages locaux, attirent encore entre 3 000 et 3 500 visiteurs en douze heures.



Du 07 mai au 29 août, la statue de Notre Dame des Conches, (sculpture bois du XV^{ème} siècle) fait partie des cent pièces de l'exposition **Trésors conservés, trésors révélés**, au Palais épiscopal de Belley, célébrant le centenaire du service de la conservation des antiquités et objets d'art dans l'Ain.





Le 27 juin, le circuit du **Tour de l'Ain V.T.T.** ne manque pas d'emprunter les sentiers de Drom.

Le 15 juillet, après leur saison sportive, les sociétaires de la Gymnastique Volontaire proposent leur **balade à travers le tunnel.**



Le 12 septembre, au départ de Drom, la 2^{ème} **Sortie des Radieuses** conduit une vingtaine d'équipages de grosses cylindrées du siècle passé (moyenne vérifiée : 30cm³) à travers un périple de plus de 100 kilomètres à la vitesse vertigineuse de 30 km/h.



Les 25 et 26 septembre, St Thyrsse 2010 cause quelques inquiétudes aux organisateurs . . . mais la pluie renonce à venir et l'ambiance de la fête de village est au rendez-vous !

Le 13 novembre, les personnes valides, **de 70 à 90 ans**, répondent toutes présentes à l'invitation du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) pour un bon repas à Simandre.

Avec **plusieurs épisodes neigeux** dès fin novembre, on assiste au retour d'un vrai Noël blanc.



Avec Gaëlle, animatrice de l'**Espace Jeunes**, les ados de la Communauté de Communes terminent l'année ensemble à Drom avec un repas de Noël concocté par leurs soins.



UN ETE SOUS LE SIGNE DE L'ANIMATION CULTURELLE ET DES SPECTACLES VIVANTS

L'été 2010 en a offert pour tous les goûts en matière de sorties culturelles . . . sur place !

Alors que le **cinéma** proposait ses derniers films de la saison, *La Princesse et la grenouille*, le **21 juin**, puis *Schutter Island*, le **12 juillet**, les Dromignons (les écoliers de Drom) concoctaient un **spectacle théâtral** de fin d'année (scolaire) à l'intention de la population.

Le **29 juin**, sous la direction de Charline (la maîtresse, productrice, metteur en scène et accessoiriste), deux pièces ont été présentées devant une salle comble. Les plus petits ont ainsi joué *La soupe aux cailloux* alors que les plus grands avaient choisi *La fée du robinet*.



Pour certains spectateurs, la soirée se terminait même avec un **concert** : juste à côté, *Inter'Val*, la chorale de la C.C.T.E.R. (Communauté de Communes de Treffort en Revermont), avait investi l'église pour sa dernière répétition de la saison. Le travail des choristes a donc aussi été l'occasion de régaler des oreilles locales !

Puis vint le **10 juillet**, démoniaque, avec un **spectacle musical et théâtral**, cité dans le quotidien régional comme étant **une des « dix soirées à ne pas manquer cet été dans l'Ain »**. Un genre plutôt contemporain pour une représentation en plein air jouée en toute intimité devant 80 spectateurs, dont une bonne partie de visiteurs extérieurs.



Avec « *Faust. Go to Hell !* », la compagnie Elvis Undead Club revisitait le mythe tiré de l'œuvre de Goethe. Actualisée avec les moyens techniques et la musique du XXI^{ème} siècle, la pièce a, de plus, bénéficié d'effets spéciaux naturels et locaux en phase avec le scénario et la mise en scène. Même si l'enfer occupait la place de l'église, le clocher a d'abord tenu à souligner la première réplique du spectacle, alors que le ciel était rouge derrière les arbres. Puis une petite brise fraîche renforçait les effets de la sono juste au moment où elle incitait au mystère, au suspense et à

l'angoisse. Moment grandiose, l'arrivée de Méphistophélès était saluée par des éclairs zébrant les cieux de la vallée qui échappait à la pluie. Enfin, le ciel semblant avoir le dernier mot sur le royaume des ténèbres, c'est encore le clocher qui accompagnait la dernière réplique, clôturait cette soirée diabolique et restituait sa sérénité au village.

Proposée par Mobil'Homme, association revermontoise, la soirée entrait dans le cadre d'animations financées par la région et le département pour diversifier l'offre culturelle en milieu rural.



Le **22 juillet**, **concert « interactif »**, dans le cadre des Jeudis du Revermont. Le « cabasson » s'était préparé à accueillir des visiteurs encore plus nombreux que l'année précédente, mais les conditions climatiques défavorables ont conduit les organisateurs à se replier vers l'église. Aussi, plutôt que de jouer du fond du lavoir, *Duo des prés* s'est produit du chœur de l'église. Hélène et



Samuel Peronnet, mi-français, mi-canadiens, ont alors enchanté plus de deux cents spectateurs (soit le double de l'édition 2009). Ils les ont emmenés d'Acadie au Québec, et chez leurs cousins Cajuns en les faisant participer à une véritable animation interactive. Bénéficiant d'une langue commune avec ces provinces d'outre Atlantique, les « chants à répondre » étaient repris par un public enthousiaste à qui était aussi expliqué l'histoire, la culture et les particularités de ces francophones d'Amérique.



Le **10 août**, Brahmā s'est invité en Revermont, pour le dernier **rendez-vous surprise** de l'office du tourisme. Plus d'une trentaine de participants étaient au rendez-vous devant la mairie pour une balade familiale d'une demi-heure à travers prés et sentiers. Dans un pré, au bout du chemin, un contrebassiste les accompagnait sur les derniers mètres jusqu'au puits de Fay. Thierry Küttel emmenait ensuite son auditoire dans un **conte philosophique et musical** sur les mystères et légendes de Brahmā et des divinités indoues,

agrémentant son propos des notes de divers instruments : piano à puce, contrebasse, clochettes, balais de percussions et sitar indien. Avant le pique-nique, quelques explications complétaient la visite. D'abord sur l'histoire du puits creusé en 1856 vers le légendaire lac sous Drom, comblé, puis retrouvé et réaménagé en 1906 pour sauver la vallée de la sécheresse, et enfin sur les carrières toutes proches, dont la pierre se retrouve dans des monuments de Bourg, Lyon, Marseille, Paris et jusqu'en Amérique et en Asie.



(Le **20 juillet**, le premier rendez-vous surprise de la saison était déjà dans la vallée, au départ de Montmerle, avec un **conte**, Tours de lutins, à la fontaine de Grenoche, source vauclusienne de la rivière intermittente de Drom !).



Venant de Neuville sur Ain et se dirigeant vers Bény, le 3^{ème} **festival itinérant** de *Toones Prod* a posé ses tréteaux à Drom vendredi après-midi **20 août** pour une fin de journée **Art et culture**. Profitant du soleil et de la nonchalance de cette journée d'été, une cinquantaine de spectateurs a pu profiter d'une promenade guidée dans le village, à la rencontre d'artistes dans des lieux divers et variés, du lavoir au passage de l'alambic, en faisant des escales chez les artisans d'art locaux. **Danse et compositions musicales improvisées** alternaient avec le **chant** ou même l'**audiovisuel** dans le préau transformé en salle de cinéma d'art et d'essai.

Une ambiance du tonnerre !

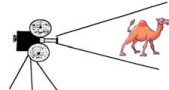
Le soir, un plateau musical allumait le feu sur la place devenue salle de **concert** en plein air. Au coucher du soleil, le public était alors multiplié par plus de cinq (sans compter de nombreux auditeurs à leurs fenêtres ou sur leurs terrasses, profitant de meilleures conditions de confort !). Trois groupes se relayaient alors pour créer et entretenir une ambiance déchaînée mais toujours saine, alors qu'un diaporama transformait la façade de l'église en écran géant.



Alex De débutait la soirée par des chansons yin yang, puis les chanteuses de *Asta Célosy* continuaient avec du groove rock, après un intermède par *Thomas*, champion local de diabolo. *Diploé* terminait cette deuxième journée du festival itinérant 2010 avec du pop, alors que minuit n'avait pas encore sonné.



Le **26 septembre**, St Thyrsse 2010 faisait place à la **musique** avec *Le P'tit bonheur* et sa *Grande marinade* : tout le talent de Patricia Perlès et Alain Bouilloux concentré dans les *chansons de la mer*. Le thème était ainsi conjugué dans tous les styles, de Brassens à Renaud et de Aznavour à Soldat Louis en passant par Hugues Auffray, Souchon, Jonasz et Laval, alors que l'animation se partageait entre les jeux du sou des écoles, le petit verre entre amis avec une part de tarte.

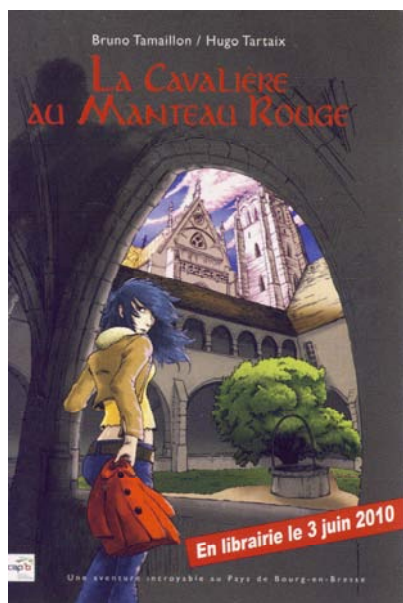


Le **28 septembre**, le **cinéma** rural reprenait ses séances avec *La tête en friche*

Au total (hors cinéma), les six animations ont attiré environ 1 000 personnes. La participation de la commune se montant à 1540 € tout compris. De plus, encore plus d'une centaine de visiteurs a profité des **balades accompagnées** sur le sentier karstique et dans le tunnel, **tous les mercredis** avec l'AGEK.



LA PREMIERE BD MULTIMEDIA PASSE PAR DROM



CAP3B est le syndicat mixte de développement du bassin de vie de Bourg en Bresse. Regroupant 7 intercommunalités (130 000 habitants sur 74 communes), il est le support du « C.D.D.R.A. » : *Contrat de Développement Durable de la Région Rhône Alpes*.

Après les « Aventures Jeux de Fifrelin » et les « Zanimobalades », CAP3B a encore innové pour la promotion du territoire en créant la **première bande dessinée interactive**, avec la collaboration de **orange**.

Grâce aux *flashcodes* présents au détour des illustrations, il est possible d'accéder facilement, avec un téléphone mobile, à des vidéos des partenaires économiques, des sites touristiques du territoire et des paysages parcourus.

La Cavalière au Manteau Rouge

Une aventure incroyable au Pays de Bourg-en-Bresse



Une façon palpitante de parcourir le bassin de Bourg en Bresse.

L'intrigue débute lors du Jumping International de Bourg en Bresse, le 4 juin 2010. Se trouvant face à un mystère à résoudre, et ne disposant que de maigres indices, Julia, Jeff et Tom vont être entraînés dans un tourbillon d'aventures qui les emmènera de la cité burgienne jusqu'en Bresse, Dombes, Bugey . . . sans oublier le Revermont où, dans leur périple, ils traverseront une petite vallée typique bien connue des lecteurs du Dromadaire !



Là, en photographiant le « flashcode » (sorte de code barre à 2 dimensions) avec un téléphone portable, le lecteur peut bénéficier d'une visite de la fromagerie et d'explications sur l'histoire du Clon en vidéo. Un tiers des téléphones sont compatibles avec cette application ; si l'appareil n'en est pas déjà doté, il convient de la télécharger en envoyant « *flashcode* » au 30130 (prix d'un SMS) ; ce service fonctionne quel que soit l'opérateur mobile (en France). Sur les 3 000 exemplaires vendus à ce jour, la bande dessinée a déjà été

« flashcodée » 1 600 fois.

Une réalisation innovante, reconnue et primée.

La Cavalière au Manteau Rouge s'est vue récompensée de « *Trophées des Vivas* » pour sa qualité et son innovation dans la promotion du territoire. Elle a aussi été nominée aux « *Trophées de l'Innovation Rhône Alpes* » et labellisée « *Territoire innovant* » par les « *Interconnectés* ». De plus, elle était présentée à l'université d'été de Ruralitic (T.I.C. et Territoires ruraux, « Technologies de l'Information et de la Communication »), les 30 et 31 août dernier à Aurillac (au côté du *Petit Dromadaire* !). Enfin, elle a encore rejoint *Le Petit Dromadaire* dans le « club » *Paroles d'élus*, valorisant des initiatives en matière de « T.I.C. », menées par les collectivités en France et en Europe au service des territoires (opération conduite depuis six ans par des associations nationales d'élus et Orange, Voir *Le Dromadaire* N° 21, p.14).

Comme pour toute grande production, la promotion de **La Cavalière au Manteau Rouge** est assurée par une bande annonce : www.aupaysdefifrelin-labd.fr !



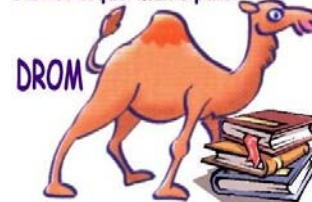
Rhône-Alpes Région

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : 500 MOINS 1

Sur l'année 2010, 499 ouvrages ont été empruntés au cours de 177 visites : 322 livres pour la jeunesse et 137 romans pour adultes.

Depuis 2009, une navette mensuelle fonctionne, qui permet d'obtenir des titres « sur commande », en fonction des disponibilités de la bibliothèque centrale. Il convient d'en faire la demande, soit lors des permanences du lundi ; soit par courriel à la mairie (mairie.drom@wanadoo.fr) : en plus des quelques mille documents constamment disponibles à Drom (dont 300 à 400 régulièrement renouvelés), vous aurez un accès (presque) direct à la Direction de la Lecture Publique (ex Bibliothèque Départementale de Prêt) qui assure, chaque année, plus de 300 000 prêts gratuits d'ouvrages imprimés ou sur supports numériques. Très prochainement, un formulaire sera disponible sur www.drom.fr, prêt à être téléchargé pour formaliser les demandes d'ouvrages par la navette.

Bibliothèque municipale



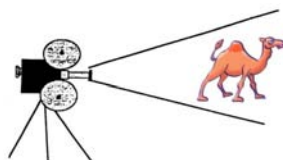
Une structure pilote !

Fin 2009, la bibliothèque de Drom avait été une des toutes premières à organiser une animation pour l'opération *Première Pages* (ce qui lui vaut d'être remarquée par la « F.N.C.C. », Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture). Cette opération est reconduite en 2011 : les familles ayant accueilli un enfant en 2010 (naissance ou adoption) recevront, de la part de leur organisme d'allocations familiales, un bon pour venir retirer un cadeau destiné à les accompagner dans l'éveil de leur enfant à la lecture.



Une animation est alors programmée pour le 4 avril prochain : « *Du producteur au consommateur* ». Roland Fuentes, écrivain vivant et travaillant en Revermont, auteur de nombreux ouvrages pour enfants, viendra à la rencontre de ses jeunes -et moins jeunes ! - lecteurs. Après une intervention à l'école, il sera à la bibliothèque municipale, de 17 H 00 à 19 H 00 : petits et grands consommateurs de lecture pourront découvrir un producteur local d'écriture . . .

CINEMA RURAL



Avec 300 entrées et une moyenne de 22 entrées par séance, la fréquentation de notre salle obscure a connu un bond de plus de 20 % cette année. Sur les 16 communes du circuit, on enregistre plus de 7 000 entrées (pour presque 20 000 habitants) et une fréquentation moyenne de 32 spectateurs par séance. En considérant le ratio du nombre d'entrée par rapport à la population officielle de chaque commune (de la plus petite, Drom -193 habitants- à la plus grosse, St Etienne - 2457 habitants), la fréquentation moyenne par séance est de 2,6% sur l'ensemble du circuit, **le plus fort ratio étant atteint à Drom avec 11,4 %**, la seconde commune se situant à 7,3 %.



De septembre 2009 à juillet 2010, nous avons ainsi pu voir : *L'âge de glace 3*, *Le hérisson*, *Neuilly ma mère*, *Non ma fille tu n'iras pas danser*, *La-haut*, *Le coach*, *2012*, *Le petit Nicolas*, *Le concert*, *Arthur et la vengeance de Malthazar*, *Avatar*, *Invictus*, *La princesse et la grenouille*, *Shutter island*.



Prochains films : *Les petits mouchoirs* (le 14 février), *Raiponce* (le 7 mars), *Potiche* (le 14 mars) et *Red* (le 18 avril). Chaque film est annoncé sur le site de la commune (désormais dans l'agenda et non plus dans la rubrique actualité), par une affiche sur l'abribus, trois affichettes aux entrées du village et un tract dans les boîtes aux lettres. Dans la plupart de ses parutions, *Le Petit Dromadaire* diffuse aussi ces informations.

Dates suivantes : 09 mai, 30 mai, 20 juin, 11 juillet, 26 septembre (à confirmer, avec la fête de Drom), 17 octobre, 07 novembre, 28 novembre et 19 décembre.



VIE ASSOCIATIVE

AMICALE SAPEURS-POMPIERS

Présidente : Alice Brochier
Vice-Présid. : François-Xavier Mocquet
Secrétaire : Jérôme Terrailon
Trésorier : Michel Guillot



SOU DES ECOLES

Présidente : Céline Terrailon
Secrétaire : Elodie Houssin
Trésorière : Guylaine Desmaris

CLUB DE L'AGE D'OR

Président : Monique Bonnet
Secrétaire : Michelle Félix
Trésorier : Jean Claude Massard



PATRIMOINE

Président : Alain Borron
Vice-Présid. : Marcel Raffin
Secrétaire : Jean Claude Massard
Trésorière : Martine Bonnet

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Présidente : M. Thérèse Genin
Vice-Présid. : Patricia Morel
Secrétaire : Guylaine Desmaris
Trésorière : Martine Vicard
Trés.-Adj : Margaret Steel

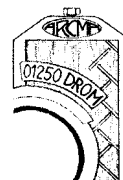


COMITE DE FLEURISSEMENT

Présidente : Sousanna Aviet
Secrétaire : Nicole Fouillet
Trésorière : M. Thérèse Genin

ASSOCIATION REVERMONTAISE POUR LA CONSERVATION DES MECANQUES ANCIENNES

Président : Jean-Luc Lombard
Vice-Présid. : Michel Thercel
Trésorier : André Gallet
Trésorier adj. : Roger Ravoux
Secrétaire : Alain Berry
Secrétaire adj. : Yves Guillemot



LES MOUSQUETAIRES DU FUSIL

Président : Michel BLATRIX

L'OREE DU BOIS

Président : Roger CORRETEL

L'EPOPEE

Président : Jocelyn Jagu



A.T.R. : UNE PAGE S'EST TOURNÉE EN REVERMONT.

Une assemblée générale un peu particulière s'est déroulée le 21 juillet à Drom. Daniel Brochier, dernier président de l'A.T.R. (Association Touristique du Revermont, devenue Association Terres du Revermont) avait convoqué le conseil d'administration pour décider de la dévolution de l'actif de cette structure, suite à sa dissolution décidée un an plus tôt. Après un rappel de la situation et des explications sur l'arrêt des actions et procédures en cours, Marie-Louise Savey et Bernard Chapuy, trésoriers, présentaient les comptes de clôture laissant apparaître un solde de 2 687 €. Puis il était rappelé que, suite à la dernière fête des fleurs, consacrant les villages lauréats de la Route Fleurie du Revermont, un appel avait été lancé pour continuer cette animation. Dans la foulée, une nouvelle association est née début 2010, composée de volontaires du Revermont. L'assemblée a alors décidé, à l'unanimité, d'affecter le reliquat financier de l'A.T.R. à cette nouvelle association « *La route fleurie du Revermont* ».



Un Revermont toujours fleuri

Cinquante années après sa fondation, l'A.T.R. a donc été dissoute lors de son assemblée générale de juillet 2009. Structure toujours novatrice et visionnaire, longtemps enviée par les territoires voisins, elle semblait moins trouver sa place dans le paysage institutionnel, après les dernières évolutions des collectivités locales, du moins sous sa forme et dans son périmètre. Avant l'avènement des communautés de communes, l'A.T.R. avait ainsi fédéré le Revermont et ses abords autour d'une identité commune. On lui doit la Route Fleurie (première créée en France), la Charte du Revermont, la Charte d'Ecologie Rurale (la seule signée en France avec l'Etat) ayant suscité la réhabilitation de nombreux éléments de petit patrimoine, la première « O.R.A.C. » de l'Ain (opération de restructuration artisanale et commerciale), des animations locales, des partenariats avec des sites classés, la production de documents de promotion du territoire et de fiches conseils pour la restauration. Elle était aussi dotée du label « C.P.I.E. » (Centre Permanent d'Initiatives pour Environnement), créé en 1972 et décerné conjointement par quatre ministères à des structures associatives (environ quatre-vingts en France actuellement). L'A.T.R. s'était aussi vu confier, par l'Etat, le pilotage de la démarche Natura 2000 en Revermont, devenu la référence parmi les 162 sites de la Région Rhône Alpes. Lors d'une réunion convoquée par le Préfet, fin 2009 à Drom, le syndicat de Rivière du Suran a été chargé de poursuivre les actions Natura 2000.



Drom bien classée

Depuis 50 ans, l'A.T.R. (Association Terres du Revermont) était ainsi le support de la Route Fleurie du Revermont. La nouvelle association est présidée par Gérard Brevet, maire de Hautecourt-Romanèche ; il est secondé dans cette mission de deux vice-présidentes : Josette Desbias et Sousanna Aviet, présidente du Comité de Fleurissement de Drom.

Cette année, pour le palmarès de la Route Fleurie du Revermont, la nouvelle association a revu le règlement de ce classement, principalement en réintégrant les sept villages « hors compétition » (du fait de leur labellisation « village fleuri de France ») et trois « hors concours » (villages lauréats des années précédentes) ; ils sont toutefois affectés d'un coefficient pondérateur. Drom a alors été classée 15^{ème} (ce qui équivaut à la sixième place, dans le système précédent).

Par ailleurs, au niveau départemental, notre village est classé 18^{ème} dans la catégorie des communes de moins de 500 habitants.

SOU DES ECOLES

Pour le Sou, 2010 a commencé avec la **fondue** ! Il s'agit d'alimenter la caisse ; toujours la même depuis des décennies : personne à Drom ne se rappelle en avoir vu une autre !



On prend alors les papas, les mamans, le maître ou la maîtresse ; pour faire la cuisine et pour servir. Tout Drom est là, et même plein de gens venus d'ailleurs.



De la salade,
du pain,
du fromage,
du vin,
. . . . et beaucoup



de rigolade et de convivialité :
bonne ambiance toute la soirée
au bénéfice des écoliers
. . . et de toute la collectivité !



Au cours de l'année, entre autres découvertes, les petits citoyens de Drom sont allés visiter la **station d'épuration**, où il leur en a été expliqué le fonctionnement, mais aussi les enjeux du cycle de l'eau.

Charline,
la maîtresse, nous a quittés ;
elle a confié sa classe à
un maître : Emmanuel



Mais, avant de partir, elle avait organisé une super fête, avec deux pièces de **théâtre** :
La soupe aux cailloux, et *La fée du robinet*, jouées devant une salle comble.



A peine rentrés de vacances, c'était la fête de Drom : tous nos écoliers ont donc participé au défilé de chars !



Mais, avant ça, la rentrée, c'était surtout une grande nouveauté à Drom : la mise en place d'une **garderie** et d'une **cantine**, fruit de plusieurs mois de travail et d'une collaboration étroite avec la commune.



Tous les jours, Sophie vient de Chavannes sur Suran pour garder et nourrir les enfants de Drom dans leur village, à côté de leur école.



On a aussi connu des mouvements de grève ! Pas de problème pour les familles : Sophie, le Maire et la présidente du Sou des Ecoles se sont arrangés pour organiser un « **S.M.A.** » (service minimum d'accueil).



Et puis, après un nouveau spectacle présenté aux familles, concocté, cette fois, par Emmanuel, le **Père Noël** en personne est venu les combler de cadeaux !



L'ensemble des membres de l'A.R.C.M.A. remercie toutes les personnes et particulièrement les municipalités de Drom et Meillonas qui nous ont permis d'organiser nos diverses manifestations et activités durant l'année 2010.

Pour la dix-septième édition de sa bourse d'échanges-exposition, le 2 mai, l'A.R.C.M.A. avait choisi le thème « les véhicules à 3 roues », un panel de la production (Darmont, Sandford, Trimoto-Bert, Kiva, etc....) était présenté à un public venu nombreux malgré des conditions climatiques très changeantes. Egalement à admirer un camion Tempo Hanseat rendu célèbre par le film « Micmac à tire larigot ». La bourse d'échanges, quant à elle, remporte toujours un franc succès avec plus de 80 exposants. Le premier prix de la tombola était une Ducati 125cc de 1977 remporté par Grégory Gouly.



Une belle journée ensoleillée, le 29 août, pour la 7^{ème} édition du concours de labours à l'ancienne à Meillonas, pas moins de 18 compétiteurs étaient au

rendez-vous. Mais c'est Roger Ravoux qui a su le mieux maîtriser son matériel.

Le 12 septembre, l'A.R.C.M.A. organisait au départ de Drom, une manche du trophée des 3 provinces. Cette « épreuve » a pour but de faire rouler des cyclos anciens et petites cylindrées. Cette année c'est jusque sur les routes du Jura que nous a amené la balade, avec une pause déjeuner à La Balme d'Epy.

Suite à une demande de rue initiée par l'A.R.C.M.A. pour le centenaire de la marque, le 2 octobre, la ville de Bourg en Bresse et l'A.R.C.M.A. inauguraient la rue Radior. De plus, une exposition présentant l'histoire de la marque aux Bressans, complétait cette journée devant l'hôtel de ville.

L'A.R.C.M.A. a organisé une sortie-visites en octobre dans le Bugey avec la visite de la collection de Georges Philippon à Peyrieu, puis du Radiomusée Galetti à saint Maurice de Rotherens.

Du côté du local associatif à Meillonas, les restaurations des Tracteurs Debieesse à moteur Chaise et Valor T30 ont été achevées, celle du tracteur transformé Poncet à moteur Citroën a beaucoup progressé. Le local est devenu vital pour l'association et nous espérons que nous trouverons avec la mairie de Meillonas une entente pour pérenniser les activités de sauvegarde de l'A.R.C.M.A..

Pour l'année 2011, l'A.R.C.M.A. vous donne rendez-vous le 1^{er} mai pour la dix-huitième édition de sa bourse d'échanges/exposition.



UNE ACTIVITE SOUTENUE A LA GYM'

« *citius, altius, fortius* » (plus vite, plus haut, plus fort) est la devise internationale du sport avec les jeux Olympiques. « *Plus intime, plus près, plus économique . . . mais toujours dynamique* » pourrait être celle de la Gymnastique Volontaire de Drom. Après la Dom'ba des Dromziliennes, pour la fête de Drom 2009, la section locale a récidivé en 2010 avec son unité spéciale : les **J.W.G.V.** (Jazz Women de la Gymnastique Volontaire) et leur chorégraphie unique (une création originale signée Annie Bouhot).



Les effectifs de l'année en cours ont légèrement baissé et les cotisations ont été maintenues au même tarif (62 € pour l'année, payable en deux fois, avec une dégressivité à partir du deuxième membre d'un même foyer) ; l'activité est toujours décentralisée à Ramasse le premier mercredi du mois. Quant à celles et ceux qui en veulent davantage, l'amie Annie anime (mais pas à Nîmes) de nouvelles séances à Villereversure.

PATRIMOINE DE DROM ET SA VALLEE . . . JUSQU'AU SOMMET !

La chapelle des Conches joue un rôle de trait d'union du haut de la sainte colline, c'est pourquoi l'association de Drom a souhaité apporter sa contribution à sa voisine, *Les Amis de Notre Dame des Conches*, en fournissant cinq bancs de bois, fabriqués spécialement pour la chapelle.

Les origines historiques du culte chrétien aux Conches remonteraient au II^{ème} siècle après Jésus Christ, les premiers évangélistes ayant, comme ailleurs, « adapté » des croyances antérieures ; ici, des rites romains. Après moult vicissitudes, de destructions en reconstructions, la chapelle actuelle date de 1839 et se situe aux confins de la commune de Ramasse, en limite des territoires de Jasseron et de Drom, aujourd'hui au carrefour de trois intercommunalités.



D'abord « stratégique » sur la colline entre Bresse et Revermont, cet emplacement a aussi souvent déjà été symbolique et fédérateur. Ainsi, vers 1096, 39 seigneurs, chevaliers ou gentilshommes, bressans, bugistes et comtois, se ralliaient, en ce lieu, à Bérard de Chatillon, évêque de Mâcon, pour partir avec lui à la première croisade en Terre Sainte, au côté de Godefroi de Bouillon. Oubliant leurs différends, ils allaient unir leurs efforts pour une cause commune. Beaucoup plus tard, dans les années 1975, une collaboration intercommunale aménageait une route pour desservir le site par le sud. En 1984, étaient fondée une association intercommunale, les amis de Notre Dame des Conches, dont la gestion et l'animation ont longtemps été principalement assurées par des bénévoles de Drom, avant de connaître un nouvel élan impulsé en 2004 par Alain Rabatel, maire de Ramasse. En 1989, puis encore en 2001, le site accueillait « les rencontres du Revermont » et les représentants des 36 communes du massif et de ses abords. Enfin, depuis plus d'une quinzaine de siècles, les pèlerinages des lundis de Pâques et de Pentecôte, comme le dit le cantique : « *voient accourir le pèlerin de tous les pays de l'Ain* ».

AVEC LES POMPIERS

En 2010, les pompiers de Drom ne sont encore pas restés inactifs, tant du côté de la compagnie que de celui de l'amicale. Il serait indigeste de tout détailler chronologiquement ou analytiquement mais il convient quand même alors d'évoquer la **formation du personnel** : « .T.C. » pour Benoît Chetcuti et Xavier Blondeau, « P.S.E.1 » pour Jérôme Terrailon, Benoît Chetcuti et François-Xavier Mocquet, « O.D. » pour Jérôme Terrailon et Benoit Chetcuti, « Recyclage P.S.E.1 » pour Alice Brochier, Bruno Aviet et Anthony Poncet (en commun avec le corps de Ramasse). Des **manœuvres** régulières ont complété l'entraînement pour tous, certaines (dont une nocturne) en coopération avec Ramasse.



L'**équipement** du personnel et en petit matériel a été complété (avec des participations de 1 468 € de la commune et de 430 € du S.D.I.S.). De plus, la commune a doté le C.P.I. d'un**défibrillateur** suite à l'incitation de Madame Goy-Chavent, sénateur de l'Ain, qui a affecté sa réserve parlementaire au financement de ces appareils (celui de Drom a été financé par le S.D.I.S. de l'Ain pour 427 €, et par la réserve parlementaire pour 498 €, il est resté 498 € H.T. à charge de la commune).



Par ailleurs, le fourgon Renault Trafic a été remplacé par un Citroën C25 quatre roues motrices avec double cabine et plateau. Ce **nouveau véhicule** a été cédé par le S.D.I.S. du Rhône ; le financement de cette acquisition ayant été intégralement assuré par la cession de l'ancien.

Dix **interventions** ont été effectuées (1 accident routier, 6 opérations diverses et 3 secours à personnes), certaines en collaboration avec le C.S. du Suran.

Après avoir apporté son aide pour la circulation lors de l'exposition - bourse d'échanges des mécaniques anciennes, l'amicale s'est ensuite investie, avec ses voisins du Suran, de Ramasse et de Simandre (et l'appui technique de celle de Treffort), dans l'organisation du **championnat cycliste Ain Jura** des Sapeurs Pompiers. En effet, cette manifestation se déroulait cette année dans notre vallée. Venus des environs, mais aussi du Val de Saône, du Bugey, du Jura et même du Rhône, plus de cinquante cyclistes sur route se sont alors mesurés sur une boucle entre Drom et Ramasse. Départagés en huit catégories, suivant leur âge, les concurrents devaient parcourir 49



kilomètres (7 tours) ou 70 (10 tours) dans cette épreuve comptant pour la qualification au championnat de France. Lors de la remise des prix, on notait, entre autres, la présence du lieutenant colonel Coste, directeur de S.D.I.S. du Jura, venu amicalement en voisin dans ce secteur connu. En effet, cet ancien cadre du SDIS de l'Ain avoue pédaler souvent en Revermont.



A l'origine de la « relance » de la **fête de Drom**, il y a tout juste quarante ans, les sapeurs-pompiers n'ont pas failli à leurs habitudes avec la confection de plusieurs centaines de tartes, pour S^t Thyse 2010. Puis, une autre tradition terminait l'année : **Ste Barbe**. Depuis 2009, l'habitude semble désormais prise de la fêter en commun avec Ramasse.

Enfin, tous les bénévoles se sont réparti les habitations de Drom pour proposer le **calendrier** de l'amicale. En rappelant qu'il s'agit là d'une des ressources de ce service local basé sur le volontariat et le désintéressement, ils remercient tous ceux qui leur ont réservé un bon accueil.



Lexique – **S.D.I.S.** : Service Départemental d'Incendie et de Secours – **C.S.** : Centre de Secours – **C.P.I.** : Corps de Première Intervention – **T.C.** : Tronc commun (formation de base) – **O.D.** : Opérations diverses – **P.S.E.1** : Premiers secours en équipe, 1^{er} niveau.

LA VIGNE A DROM : UNE LONGUE HISTOIRE !

De Bacchus à Notre Dame des Conches

Il se dit que la vigne aurait été apportée par les Romains en Revermont (vers l'an 50 de notre ère). Sur la colline des Conches, des lieu-dits « Sous Bacchus » attestent de la possible présence d'un temple dédié au dieu du vin.

St Thyrese, évangéliste du Revermont (fin du II^{ème} siècle), a peut-être repris cette dévotion à son compte pour implanter le christianisme : la plus ancienne représentation de Notre Dame des Conches est une statue en pierre où la vierge tient l'Enfant-Jésus sur son bras gauche . . . et une grappe de raisin dans la main droite (elle daterait du XII^{ème} ou du XIII^{ème} siècle).



Serait-ce pour cette raison que St Thyrese s'est attiré la sympathie des paroissiens de Drom, qui l'ont choisi comme protecteur . . . ? On peut signaler, par ailleurs, que, dans la mythologie grecque puis romaine, un « thyrese » est un symbole de vie et de fécondité ; il est constitué d'un bâton orné de feuilles de lierre, lequel est parfois remplacé par . . . de la vigne ! Dans la travée nord de l'église de Drom, le retable en bois comporte deux thyrses. Et St Thyrese est fêté à Drom au moment des vendanges . . .

Un marché protégé

La vigne s'est donc implantée en Revermont pendant des siècles et le Revermont vendait du vin. Mais il avait à lutter contre les vins de Franche-Comté au Nord et ceux du Mâconnais et du Beaujolais à l'Ouest, particulièrement redoutables pour sa clientèle bressane. Le vin du Revermont n'était, semble-t-il, pas un vin supérieur, surtout avant l'introduction des plants greffés. Heureusement, les bourgeois de Bourg possédaient des vignobles dans le Revermont, à Cezériat en particulier, ce qui motiva sans doute l'arrêt de 1480, « pour faire en sorte que ces vins, qui sont de moindre qualité que ceux des provinces voisines, fussent de quelque utilité, et pour engager les habitants du Revermont et ceux de la ville de Bourg qui avaient des fonds en ce climat, d'y planter des vignes ». Philippe, duc de Savoie, interdit l'entrée de tous les autres que ceux du Revermont à Bourg et en Bresse. La liberté du commerce devint une cause de décadence au XIX^{ème} siècle : lorsque la Bresse put acheter son vin où elle voulut, les vins du Revermont supportèrent difficilement la concurrence !



Ainsi, jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, si les paysans du Revermont vivaient de polyculture (blé, maïs, arbres fruitiers), ils tiraient leur principal revenu de la vigne, malgré quelques tentatives de l'Etat pour les encourager à s'orienter vers l'élevage laitier.

En 1870, les vignes ont atteint leur rendement maximum ; sur les 778 hectares de la commune de Drom, on en comptait 200 pour la vigne. Il se disait, à propos de ce village dans sa vallée sèche : « il y avait plus de vin que d'eau à Drom ». Chaque habitant possédait sa cave (et sa vigne !). A force de voir les Revermontois travailler dans leurs caves, leurs voisins bressans les surnommèrent les « **cavets** » (peut-être voulaient ils aussi insinuer qu'ils les soupçonnaient plutôt de consommer . . . ?)



Une catastrophe écologique

Avec l'arrivée du phylloxéra, en 1873/74, une grande partie des vignes du Revermont est détruite. A Drom, en 1881, on n'en compte plus que 60 hectares ; cette année-là est créée la « Société de fruitière de Drom », qui produit les premières meules de Comté (Voir *Le Dromadaire* N° 17 de janvier 2006).

Par endroits, le vignoble se reconstitue en plants greffés : le vin y gagne en qualité. L'élevage laitier supplante le travail de la vigne qui ne représente plus que 17 hectares en 1917, 12 en 1932, 1 en 1990 . . . et encore quelques arpents de nos jours.

Un maintien traditionnel

Sur la route qui monte aux Combes et aux Conches, le nom des lieux-dits témoignent de cette activité qui a encore été préservée jusqu'à ces dernières décennies : « *Les grandes vignes* », « *Sous les grandes vignes* », « *Les petites vignes* », « *Sous les petites vignes* », plus bas : « *Combe vigne* », « *Chemin des Vignes* » ; la route elle-même a été baptisée « *Montée des vignes* », lors de la dénomination des voies de la commune, en 2007.

Les Petites Vignes, à la fin des années 80



Le secteur de la Livette et du Mont Charvet avait aussi ses vignes ; là, le nom d'un autre lieu-dit est sans équivoque : « *A Saint Vincent* ». Un bac recueillait les eaux pluviales qui servaient pour sulfater la vigne de cette parcelle. Ici, comme à la Couillette, le vin était bon car le raisin était mur plus tôt ; mais, au printemps, il risquait plus le gel qu'aux grandes vignes !

A la Casse, avec du raisin Noah, il se produisait du vin aussi clair que de l'eau de roche, mais très acide.

Avant la guerre, il y avait aussi quelques parcelles sur la montagne du côté de Simandre.



Plusieurs plants cohabitaient : le NOAH, cépage à grosses grumes blanches de maturation précoce. Soupçonné de produire un fort taux de méthanol, il est prohibé depuis 1935, mais reste sans danger comme raisin de table. Le CEBEL avait la même réputation ; il était directement planté en sarments ou greffé. Le CLINTON, avec ses petites grumes, donnait une bonne coloration ; il en subsiste encore. Le 54 et le 55, quelques plants de GAMAY, ainsi que du CHASSELAS, pour la table. Les derniers auraient été plantés vers 1939.



Tous ceux qui ont pratiqué cette culture évoquent un travail pénible, mais une « maxime » nous a été confiée par un ancien exploitant local : « *Le vin, c'est comme les femmes : si on veut en obtenir quelque chose, il faut bien s'en occuper* ».

Au printemps, il fallait remonter la terre en haut des vignes, à dos d'homme dans des hottes ou des corbeilles, ou avec le cheval et le tombereau. La même procédure était pratiquée pour le fumier. Le désherbage se pratiquait à la pioche, en veillant à éviter les vipères ; et il fallait aussi traiter (avec une pompe à sulfater à dos d'homme) et surveiller le temps (pour aller traiter sans tarder après un orage de grêle, et renouveler le traitement tous les 15 jours de mi avril à mi août. Tout



se faisait à la main. On allait à la vigne à pied, après la traite du matin ; la matinée était coupée d'une pause casse croûte commune . . . occasion de discuter et de rigoler autour d'un morceau de lard et d'un verre de piton, parfois sans se presser pour reprendre le travail ! S'il faisait trop chaud l'après-midi, une petite sieste pouvait se justifier. Des améliorations des conditions de travail ont été apportées avec l'aide du cheval pour la sarcluse, puis du tracteur (le premier est arrivé en 1938), et de l'atomiseur à moteur (à partir de 1960 ; il fallait vendre un taureau pour le payer).

Les vendanges nécessitaient le renfort de la famille, si possible en même temps que les autres : si une vigne restait après les autres . . . les étourneaux s'en chargeaient !

Une fois le raisin broyé dans un cuvier, on attend huit à dix jours pour la fermentation, puis il est pressé, et le vin est mis en tonneaux préalablement lavés, séchés et méchés (au soufre) ; il titre 8 à 9 degrés et agrémentera les repas et les moments conviviaux des cavets, qui disent des Grandes Vignes :

« *Cette terre est un don ; son produit, notre travail* »



Quelques passionnés continuent à travailler quelques pieds de vigne à Drom, maintenant une tradition pluriséculaire. Plusieurs indices témoignent du passé viticole de Drom : des noms de lieux-dits et la configuration des maisons de cavets ; d'autres ont été rappelés, tels que la feuille de vigne sur les plaques de rues, et le nom de plusieurs voies . . . saurez-vous trouver lesquelles ?

Une autre étape importante se déroule fin novembre : la distillation. L'alambic doit être installé dans un local public, avec un seul accès sur la voie publique : « *Les douaniers ne prennent pas de sonnettes quand ils viennent !* » ; il y en a eu jusqu'à quatre à Drom (voir *Le Dromadaire* N°13 Janvier 2002). Cette activité est très réglementée et tend à disparaître, mais plusieurs « bouilleurs de cru » continuent à exercer dans le village (voir *Le Dromadaire* N°19 Janvier 2008).



Enfin, élément incontournable du patrimoine immatériel local : « Le Piton de la Côte », hymne à ce cru local écrit vers 1922 par l'abbé Mathon, et encore souvent entonné par quelques bons vivants quand l'heure est à la fête ! (voir *Le Dromadaire* N°19 Janvier 2008).



La vigne et le Piton, à l'honneur pour la St Thyrese 1984 ↑

Remerciements, pour leur aide, leurs témoignages et leur prêt de photos, à M^{me} Simone CARRIER, MM. Marcel Raffin, Paul Bonnet et Jean-Charles Lacroix.

Bibliographie :

- Annales de Géographie (Georges Chabot – 1913)
- Notre Dame des Conches (Abbé Gringoz – 1954)

